



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
(ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE)
DES ACTIONNAIRES DU 27 FEVRIER 2015**



Sommaire

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

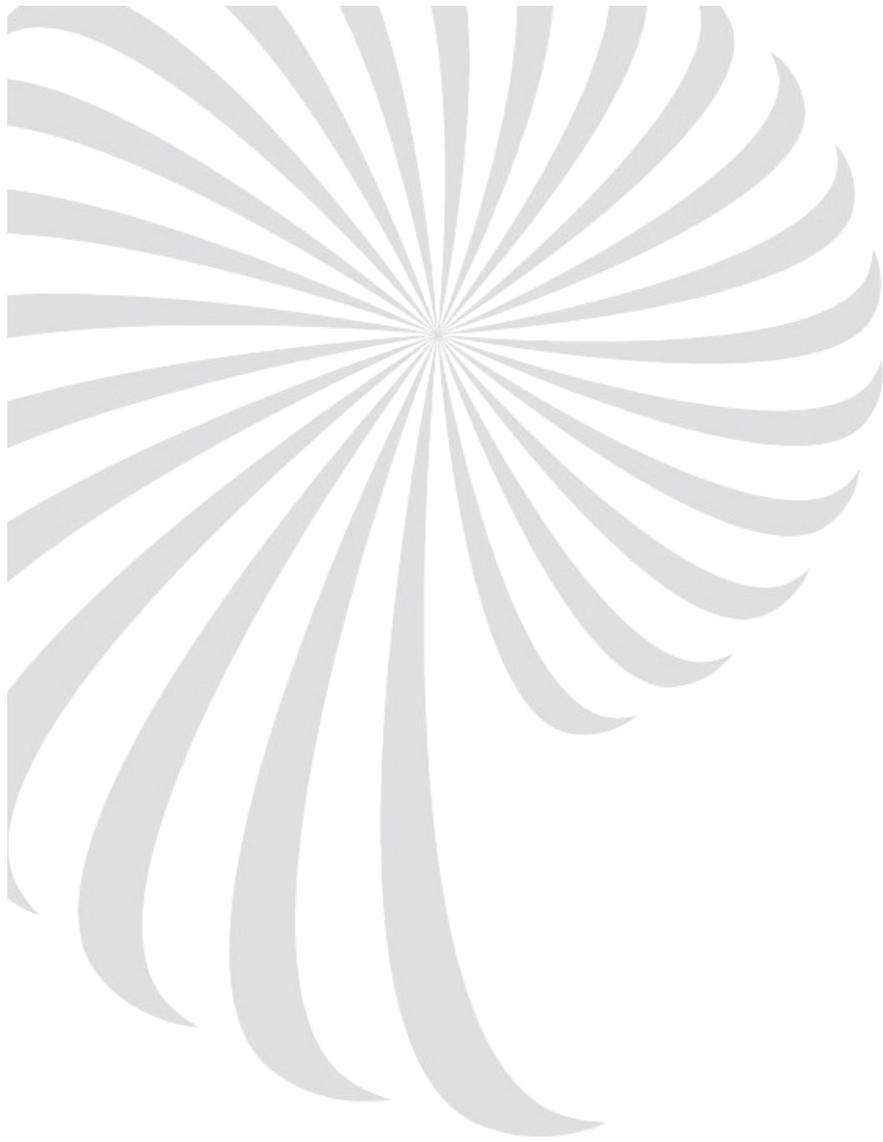
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL SUR LE CONTROLE INTERNE

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ORDRE DU JOUR
EXTRAORDINAIRE**



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DES ACTIONNAIRES DU 27 FEVRIER 2015
RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE**

1 - Groupe LACROIX

Résultats consolidés

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 30 Septembre 2014 s'est élevé à 355,9 M€, en croissance de 8,2% par rapport à l'exercice précédent, la forte hausse de l'Electronique (+23%) et de la Télégestion (+18%) étant largement supérieure à la baisse anticipée de la Signalisation (-16,5%).

Aussi, logiquement le résultat opérationnel courant (ROC), est en hausse de 18%, grâce aux performances de l'Electronique (+2,4M€) et de la Télégestion (+2,6M€) et malgré la baisse de la Signalisation (-2,3M€)

Le résultat opérationnel, s'élève à 12,6M€ et est à comparer aux 8,9M€ affichés l'exercice précédent. Il prend en compte principalement des charges liées à des restructurations dans l'Electronique dans les Etudes et en Allemagne (0,45M€) et des redimensionnements dans la Signalisation.

Le résultat financier négatif de 1,8M€ est à comparer aux 1,45M€ de l'exercice précédent et intègre 0,4M€ de charges supplémentaires liées au risque de change.

Aussi, après prise en compte de 1,7M€ de charges d'impôts, et de 220K€ d'intérêts minoritaires, le résultat net de l'exercice s'élève à 8,9M€ contre 4,8M€ l'exercice précédent.

Activité par branche

Branche Electronique

Représentant désormais les 2/3 du chiffre d'affaires et 80% des effectifs du groupe, cette branche depuis 10 ans a connu une croissance récurrente et soutenue, lui permettant d'afficher durant cette période un quasi triplement de ses ventes.

L'exercice 2013/2014 s'est inscrit pleinement dans cette tendance, avec une progression de plus de 23% par rapport à l'exercice précédent.

Le marché sur lequel s'est positionnée cette branche, conception et fabrication d'ensembles électroniques pour petites et moyennes séries, est en effet porteur car nourri par deux éléments principaux : d'une part la part croissante de l'Electronique dans des produits toujours plus nombreux, et d'autre part des fonctionnalités issues de l'Electronique requises à ces produits de plus en plus pointues dans un environnement de plus en plus contraint (miniaturisation, résistance aux chocs physiques ou thermiques...).

Ainsi, les industriels, conscients de cette complexité croissante confient la conception et la fabrication des ensembles dont ils ont besoin à des spécialistes tels que Lacroix Electronics, qui disposent d'expertise en conception, achat (70% en moyenne du prix de la carte), logistique, process et qualité.

Dans un contexte économique difficile, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

Une forte croissance, notamment en Pologne et dans le secteur automobile, supérieure aux prévisions initiales.

Des résultats en hausse, cependant bridés par des dysfonctionnements ponctuels, liés à l'ampleur de cette croissance, ainsi que par la persistance, même atténuée, des foyers de pertes dans les Bureaux d'Etudes et en Allemagne. Ces deux entités ont repositionné leur offre et les premiers effets tangibles de ce repositionnement seront visibles au cours de l'exercice 2015.

Dans ce contexte, les perspectives de la division restent bien orientées, tant en terme de chiffre d'affaires que de résultats, malgré l'impact négatif de mouvements sociaux en début d'exercice 2015 dans notre site Tunisien.

Les chiffres caractéristiques de la division sont les suivants (en contributif) :

En M€	N	N-1
Chiffre d'affaires	220,6	178,9
Résultat opérationnel courant	3,2	0,8
Résultat net	0,1	-2
Capacité d'autofinancement	3,6	1,4
Investissements nets	8,2	3,9

Branche Télégestion

Concevoir et commercialiser des systèmes et produits permettant de surveiller, commander et gérer en temps réel et à distance, des installations techniques réparties, ou isolées de réseaux d'eau ou de chaufferies de bâtiments publics, tel est le métier de la Télégestion.

En progression régulière et soutenue (ses ventes ont doublé en moins de 10 ans), cette branche représente 10 % du chiffre d'affaires du Groupe et est fortement contributrice à son résultat.

Le bureau d'études de 20 personnes fort d'un haut niveau d'expertise, notamment en Télécom, auquel s'ajoute un nombre équivalent de personnes externalisées et une forte proximité de ses clients, sont les atouts majeurs de cette branche.

Les produits d'une grande fiabilité sont fabriqués par la branche Electronique.

L'ensemble de ces paramètres lui a permis de devenir un acteur majeur en France avec une part de marché supérieur à 80% dans l'eau.

Elle entend s'appuyer sur ce socle pour accélérer son développement dans le génie climatique et à l'Export où elle réalise actuellement près de 20% de ses ventes.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

Une forte progression du chiffre d'affaires (+18%), que ce soit en France sur le marché de l'eau (11%), du génie climatique (+26%) ou l'Export (+30%).

Cette croissance a logiquement généré une hausse significative du résultat (+35%) malgré une augmentation des charges de R&D (+450 K€) liée à l'étude d'une nouvelle génération de produits.

En parallèle, la division a structuré, en compétence et organisation, une démarche visant à créer les conditions d'une nouvelle croissance, notamment dans le génie climatique et à l'export dans des zones ciblées.

Les perspectives de la division restent bien orientées, avec une hausse modérée de chiffre d'affaires et des charges de R&D en hausse liées à l'amorçage de notre stratégie de croissance.

Les chiffres caractéristiques de la division sont les suivants (en contributif) :

En M€	N	N-1
Chiffre d'affaires	35,8	30,3
Résultat opérationnel courant	9,7	7,1
Résultat net	6,5	4,6
Capacité d'autofinancement	6,8	4,9
Investissements nets	0,3	0,4

Branche Signalisation

Activité historique du Groupe, elle représente désormais le tiers de son chiffre d'affaires consolidé. Positionnée sur deux marchés principaux : la signalisation statique routière (panneaux de police, directionnels, temporaires) et la signalisation dynamique (panneaux à messages variables, contrôleurs de feux de carrefour), son métier est de concevoir, fabriquer, commercialiser, installer et maintenir l'ensemble de ces produits, destinés à contrôler, réguler et optimiser les trafics routiers et urbains.

Elle étend aussi son offre à des secteurs tels que la signalisation touristique, les bornes d'information, le mobilier urbain et les radars pédagogiques.

Ainsi, elle dispose de compétences, d'outils industriels ainsi qu'un réseau d'agences de proximité permettant de répondre aux exigences les plus pointues de sa clientèle, tant en terme de productivité, réactivité et innovation.

Forte de ces atouts, cette division peut s'afficher comme étant le leader de la signalisation routière en France, où elle réalise 90% de son chiffre d'affaires, et un acteur significatif en Espagne où elle dispose d'un outil de production dédié à ce marché qui a ses propres normes.

Dans un contexte de restrictions budgétaires, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

- Une baisse de chiffre d'affaires consécutive à la non récurrence du marché Ecotaxes réalisé l'exercice précédent pour un montant de 15,2M€, ainsi qu'une baisse de volume hors impact de ce marché de l'ordre de 4,5%, conséquence directe des restrictions budgétaires de l'ensemble des collectivités.
- Cette baisse de volume s'est accompagnée d'une tension sur les prix, générant une baisse du résultat opérationnel courant de 3,6M€ à 1,3M€ d'un exercice à l'autre.

Trois éléments ont cependant limité cette évolution du résultat :

- Les investissements de plus de 4M€ réalisés au cours des deux derniers exercices, principalement dans notre outil de production, améliorant ainsi sa compétitivité.
- La réalisation partielle (2,2M€ sur 3,5M€) d'un contrat de fourniture de panneaux à message variable pour le périphérique de Moscou.
- La réduction des pertes de notre filiale Norte, avec un S2 bénéficiaire.

Dans un contexte restant tendu, tant en terme de volume que de prix, cette branche devrait démontrer qu'elle sait préserver sa capacité d'investissements, dans des produits et process porteurs pour l'avenir.

Les chiffres caractéristiques de la branche sont les suivants (en contributif) :

En M€	N	N-1
Chiffre d'affaires	99,5	119,2
Résultat opérationnel courant	1,3	3,6
Résultat net	-0,3	0
Capacité d'autofinancement	2,6	3,7
Investissements nets	2	1,1*

* dont cession de titres vers Lacroix SA pour 1,4 M€

Activité Recherche & Développement

Principalement situées dans les divisions Signalisation et Télégestion, les activités Recherche & Développement sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Leur montant s'est élevé à 4M€ au cours de l'exercice et a généré un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 438K€.

Situation Financière

La capacité d'autofinancement générée par l'exploitation s'est élevée à 15M€, à comparer aux 11 M€ obtenus l'exercice précédent.

Cette évolution favorable s'est accompagnée d'une hausse des investissements, notamment dans l'Electronique, totalisant 10,2M€ sur l'exercice, à comparer aux 68M€ réalisés en 2013.

De plus, les actions initialisées l'exercice précédent pour limiter les besoins en Fonds de roulement ont été accentuées et poursuivies tant sur les stocks, les créances clients que les dettes fournisseurs. Ces besoins, qui représentaient 75,9 jours de CA TTC en 2013 ont été ramené à 67,2 jours en 2014, soit une réduction en valeur de 10M€.

Ainsi, la combinaison dans ces trois éléments, exploitation, investissements et besoins en fonds de roulement, a permis, comme prévu de ramener le ratio Dettes nettes sur Fonds Propres (Gearing) de 0,30 à 0,22, tout en versant un dividende de 1,9M€ en avril 2014.

Les perspectives d'exploitation, alliées à une maîtrise des capitaux circulant permettent d'envisager une nouvelle amélioration de ce ratio au cours de l'exercice, tout en maintenant un haut niveau d'investissements et en tenant compte du versement d'un dividende en hausse de 40%.

Perspectives

Dans un environnement restant tendu et incertain, le Groupe devrait une nouvelle fois démontrer sa capacité à générer de la croissance.

Principalement générés par l'Electronique, des vecteurs de croissance importants ont été identifiés dans les autres divisions. Aussi, l'exercice sera aussi consacré à structurer une démarche et à allouer des ressources afin de se saisir avec pertinence et efficacité ces opportunités.

Aussi, la gouvernance mise en place l'exercice précédent, alliée à la capitalisation sur le savoir-faire de ses trois divisions, et l'acquisition de compétences nouvelles, permettent au Groupe d'envisager une croissance pérenne et harmonieuse au sein de ses trois branches.

2 – LACROIX SA

Activité de la Société

Société mère du Groupe, elle assure dans le cadre de la gestion des actifs, principalement constitués des titres des sociétés mères des trois divisions, les fonctions de contrôle et de coordination de chacune d'entre elles : direction générale, finances, développement, consolidation et communication.

Les recettes, hors dividendes, sont générées par des redevances perçues de ses filiales en contre partie des services décrits ci-dessus.

Son chiffre d'affaires au 30 Septembre 2014 s'est élevé à 1 585 K€, soit une hausse de 15% par rapport à l'exercice précédent, cette évolution étant directement liée à celle du chiffre d'affaires de chacune des trois branches.

Le résultat d'exploitation négatif de 867 K€ tient compte du renforcement de la gouvernance Groupe et est largement compensé par le résultat financier positif de 4 993 K€, issu principalement de la perception de dividendes de ses filiales.

Le résultat courant avant impôts reste largement positif à hauteur de 4 126 K€.

Après prise en compte d'un produit d'impôts de 3 129 K€, lié à sa position de tête de groupe intégré fiscalement, le résultat net ressort à 7 312 K€, résultat comparable à celui affiché l'exercice précédent 7 471 K€.

Charges non déductibles fiscalement

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à un montant global de 15 942 euros.

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société pour un montant de 8 239 euros et à des charges et dépenses somptuaires pour un montant de 7 703 euros, qui ont généré une imposition d'un montant de 5 313 euros.

Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Échéances	Soldes des dettes fournisseurs (en euros)	
	2014	2013
Echues	(10 330)	(12 341)
Moins de 30 jours	115 704	128 418
Entre 30 et 60 jours	52 480	50 593
Plus de 60 jours		
Total	157 854	166 670

3 –Éléments susceptibles d’avoir une influence en cas d’OPA

Selon les dispositions des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la Société

Au 30 septembre 2014, le capital de la Société s’établit à 25 000 000 euros réparti en 3 766 560 titres.

La structure du capital social est la suivante :

	% du capital	% des droits de vote*
Famille BEDOUIN	70,25%	84,82%
Autodétention **	5,32%	
Public	24,43%	15,18%

(*) droits de vote exerçables

(**) dont actions détenues au titre du contrat de liquidité

Franchissement de seuils

Conformément à l’article 8 des Statuts, tout actionnaire venant à posséder au moins 2% du capital est tenu d’en informer la Société sous 15 jours par lettre recommandée avec AR, cette obligation de déclaration concerne chaque fraction de 2% de détention du capital.

Au cours de l’exercice écoulé, la Société n’a pas été informée de franchissements de seuils.

Participations nominatives significatives

A l’exception des participations détenues par le Groupe familial BEDOUIN, il n’existait pas de participations nominatives significatives à la clôture de l’exercice.

Droits de vote double

L’article 10 des Statuts attribue un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d’une inscription nominative depuis trois ans au moins.

Mécanisme de contrôle

A l’exception du droit de vote double attribué, il n’existe pas de titres comportant de prérogatives particulières.

Il n’existe pas non plus de mécanismes de contrôle prévus dans un système d’actionariat du personnel ni d’accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d’actions.

Pouvoirs du Directoire en matière de rachat d’actions

L’Assemblée Générale délègue chaque année au Directoire le pouvoir de procéder, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, au règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux articles 241-1 à 241-7 du Règlement Général de l’Autorité des Marchés Financiers, à des achats d’actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le Directoire ne bénéficie d'aucune autre délégation accordée par l'Assemblée Générale, notamment en matière d'augmentation de capital.

Auto-détention

La Société a confié en 2005 la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005, à la Société de bourse PORTZAMPARC.

Au 30 septembre 2014, la Société auto-détenait 191 775 actions en propre et 8 483 actions au titre du contrat de liquidité, soit un total d'auto-détention de 200 258 actions représentant 5.32 % du capital.

Prises de participation

Conformément à l'article L.233-6 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les prises de participation, directe ou indirecte, effectuées par la Société et ses filiales au cours de l'exercice écoulé au sein de Sociétés ayant leur siège social en France.

Au cours de l'exercice écoulé, les prises de participations suivantes ont été effectuées :

- Au sein de la division Signalisation :
 - o La Société LACROIX SIGNALISATION a effectué une prise de participation au sein du capital de sa filiale LACROIX PACIFIC, portant sa détention de 51% à 100% ;
 - o LACROIX SA a fait apport à la Société LACROIX IV, sa filiale, de la totalité des titres qu'elle détenait au sein du capital de LACROIX SIGNALISATION ;
 - o La Société LACROIX IV a reçu à titre de dividende et dans le cadre d'une prise de participation, 100% des titres de la Société LACROIX TRAFIC ;

- Au sein de la division Electronique :
 - o La Société LACROIX ELECTRONICS a souscrit 50% du capital social de la Société AUSY-LACROIX ELECTRONICS, joint-venture créée en partenariat avec la Société AUSY.

LACROIX SA a souscrit 100% des titres des entités LACROIX V et LACROIX VI ;

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 30 septembre 2014 est égale à zéro, la Société n'ayant pas mis en place de fonds communs de placement au bénéfice des salariés du Groupe.

Nous vous précisons que la dernière Assemblée Générale Extraordinaire appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés s'est tenue le 16 février 2012 ; il y a donc lieu de délibérer sur un projet d'augmentation lors de la prochaine Assemblée Générale.

4 – Principaux facteurs de risques auxquels la Société est confrontée

En application des dispositions de l'article L.225-100 al. 4 du code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

Risques stratégiques et opérationnels

La nature des risques stratégiques auxquels la Société est exposée n'est pas susceptible d'hypothéquer gravement la pérennité des activités du Groupe.

De par ses métiers, le Groupe est néanmoins soumis aux risques opérationnels suivants :

Risques industriels et environnementaux

L'importance des programmes d'investissements industriels permet à la Société de disposer d'outils récents et sécurisés limitant les risques de défaillances majeures susceptibles de paralyser les activités de fabrication. De ce fait, les principaux risques industriels sont ceux qui pourraient affecter ou interrompre la production des principaux sites (incendie, défaillance technique,...) et altérer la qualité des produits. Des processus qualité sont en place devant permettre d'identifier, de corriger, voire d'éviter ou du moins limiter les dysfonctionnements. D'autre part, devant l'introduction croissante de nouveaux produits, notamment en Signalisation, le Groupe étudie le renforcement des procédures de validation technique, économique et environnementale de ces nouveaux process.

Risque fournisseur et de matière première

Il n'existe pas de risques majeurs de dépendance fournisseurs. Néanmoins, sur l'activité Electronique, les ajustements des capacités de production des fournisseurs peuvent conduire à la mise sous allocation de certains composants, allongeant dans ce cas fortement les délais d'approvisionnements.

Le risque devient alors un risque d'obsolescence des composants en cas de modification produit par le client mais qui est couvert par des contrats logistiques.

Risque lié au système d'information

La direction du Groupe est particulièrement attentive à son système d'information et un ensemble de dispositions a été déployé pour assurer sa sécurité. En outre, afin de pallier à un aléa majeur, les plans de gestion de crise sont en place sur chacun des trois métiers et un ont fait l'objet d'un audit au cours de l'année.

Risques juridiques, fiscaux et sociaux

Le Groupe assure une veille juridique, fiscale et sociale afin de s'assurer de la conformité du traitement de ses opérations et d'anticiper les impacts des nouvelles réglementations. Une revue des principaux risques est réalisée par métier afin de s'assurer de la prise en compte de l'exhaustivité des risques dans les états financiers.

Sur la base des informations connues, le Groupe estime peu probable que les procédures amiables et contentieuses en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

Risques financiers

Nous vous indiquons ci-dessous les différents degrés d'exposition du Groupe aux risques financiers.

Risque de change

En dehors de la branche Electronique, le Groupe n'est pas exposé aux risques de change.

En ce qui concerne cette branche, le risque de change concerne principalement les achats réalisés en USD et en PLN.

- Concernant les achats en USD, la Société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est éteint sur cette partie. Concernant le solde, la Société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire.
- Concernant les dépenses en PLN, il s'agit principalement des salaires des salariés polonais et de quelques achats locaux. La politique du Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

Risque de taux

La majorité des dettes du Groupe sont à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers pour limiter ce risque. A fin septembre 2014, la part des financements à taux variable couverte par des swaps représente plus de 65% du nominal.

Risque de liquidité

L'endettement brut du Groupe s'élève à 45.5 M€.

Sur l'ensemble des financements mis en place, aucun n'est assorti de covenant.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à 23 M€.

Par ailleurs, et dans le cadre de ses futurs investissements, y compris de croissance externe, le Groupe dispose d'une enveloppe de crédits confirmée pour un montant de 13.5 M€ remboursable sur 3 à 7 ans.

Ainsi, le Groupe considère n'être que très faiblement exposé à ce risque.

Risque de crédit

Chacune des trois branches d'activité du Groupe dispose d'un contrat d'assurance-crédit propre, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Branches	Typologie des principaux clients
Signalisation	Administrations et entreprises significatives de travaux publics
Télégestion	Organismes publics et grands acteurs de gestion de l'eau
Electronique	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale

Risque sur le Capital

Le Groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement net sur fonds propres.

	Exercice 2014	Exercice 2013
Emprunts et dettes financières	21 728	30 876
Concours bancaires courants	23 759	17 965
Autres dettes financières nettes	(129)	14
Trésorerie et équivalents (note 8.10)	(23 013)	(20 498)
Endettement net	22 344	28 357
Capitaux propres	101 517	95 400
Ratio d'endettement	22,00%	29,70%

Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le Groupe ne présente pas de tableau détaillé sur la hiérarchisation de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers.

Selon les 3 niveaux définis par la norme IFRS 7 révisée, l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables, dont la plus part sont externes au Groupe.

5 – Evènements postérieurs à la clôture

Au cours du mois d'octobre 2014, l'activité de notre site tunisien de la Branche Electronique a été perturbée par des mouvements sociaux. Même si le travail a repris normalement le 20 octobre, cette situation a eu des conséquences sur le résultat de l'activité de cette structure sur le mois d'octobre.

6 – Informations boursières

Evolution du cours de bourse durant l'exercice 2014

Le titre LACROIX SA est coté sur Euronext Paris, compartiment C.

Au cours de l'exercice 2014, 377 990 titres ont été échangés, soit une moyenne de 1 488 titres par séance, représentant un montant de capitaux de 7.059 millions d'euros pour un cours moyen de 18.67 euros.

Le cours de bourse de clôture du 30 septembre 2014 s'établit à 21.34 euros représentant une capitalisation boursière de 80.378 millions d'euros.

Achat par la Société de ses propres actions

Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2014 au Directoire de procéder à des achats en bourse des actions de la Société, dans les conditions et limites définies par les articles L.225-209 et suivants du code de commerce et conformément à celles du règlement européen du 22 décembre 2003.

Les objectifs du programme de rachat sont identiques à l'exercice précédent :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions,
- assurer la couverture de plans d'achat d'options à des salariés et des mandataires du Groupe.

L'autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 176 398 titres.
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 40 euros.
- le montant global affecté à ce programme est fixé à 7.056 millions d'euros.

Les actions seront rachetées par intervention sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution du programme ne pourra excéder 10% du capital social soit 376 656 actions.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions

Au titre des programmes autorisés par les Assemblées Générales du 22 février 2013 et du 28 février 2014, s'appliquant sur l'exercice clos le 30 septembre 2014, la Société n'a effectué aucune opération d'achat ou de vente d'actions propres.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité détenu à 100% par LACROIX SA :

- 17 373 titres ont été acquis au prix moyen de 19.86 euros ;

- 17 188 titres ont été cédés au prix moyen de 18.88 euros.

A la clôture de l'exercice, les actions détenues dans le cadre du programme de rachat étaient affectées aux objectifs suivants :

- couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe LACROIX : 111 441 titres
- remise ultérieure à l'échange ou paiement dans le cadre d'opération de croissance externe : 80 334 titres
- animation du cours par un prestataire : 8 483 titres

soit un total d'actions auto-détenues de 200 258 représentant 5.32% du capital, ayant une valeur comptable de 3.817 millions d'euros et une valeur de marché de 4.273 millions d'euros, sur la base du cours du 30 septembre 2014.

7 – Responsabilité sociétale de l’entreprise

Introduction

« Nous sommes convaincus qu’en plus des valeurs d’honnêteté, de probité et d’équité, le respect est le concept fondamental sur lequel doivent se baser nos actions :

- Respect de la personne humaine, de sa fonction,
- Respect des lois, notamment celles de la concurrence,
- Respect de l’environnement,
- Respect de nos partenaires, clients, fournisseurs, actionnaires.

Nous devons être vigilants pour vivre ces valeurs, non comme une contrainte, mais comme les conditions de notre développement harmonieux et équilibré, comme une énergie pour demain. »

Yves KROTOFF, Président du Directoire, dans La Charte LACROIX

Le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l’Entreprise (RSE), tel qu’il est publié en application de l’article 225 de la loi dite « Grenelle 2 » et de son décret d’application 2012-557 du 24 avril 2012, permet de décliner de manière concrète et normée les valeurs sur lesquelles le Groupe LACROIX s’appuie pour son développement. Ces valeurs ont été construites depuis plus de 60 ans par les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, créant ainsi une communauté de femmes et d’hommes ayant le souci du respect et de la performance ; capital certain à préserver et à amplifier.

Les informations des paragraphes ci-dessous sont établies sur la base d’un protocole de reporting, disponible sur demande à l’adresse mail suivante : lacroix@lacroix.fr. Ce guide méthodologique interne au Groupe détaille les définitions et méthodologies de calcul pour les indicateurs quantitatifs, et précise les éléments à prendre en considération pour les indicateurs qualitatifs. Il permet ainsi d’assurer l’homogénéité des informations présentées de manière consolidées.

Conformément à la législation, ce rapport RSE a été validé par un vérificateur indépendant, le Département Environnement et Développement Durable de la société E&Y.

Comme annoncé dans le rapport RSE 2013, nous avons travaillé à l’élargissement du périmètre de reporting. C’est pourquoi, pour les indicateurs avec un périmètre plus large cette année, les données ne pourront pas être comparées à celles présentées l’année dernière. Au sujet du périmètre retenu :

- Les indicateurs sociaux et sociétaux portent généralement sur l’intégralité du périmètre du Groupe. Les périmètres différents seront précisés.
- Pour les indicateurs environnementaux, les principales filiales de chacune des trois divisions, et en particulier les principales sociétés exerçant une activité industrielle, sont consolidées. Sont non comprises : le bureau d’études pour l’Electronique, les filiales étrangères de distribution pour la Télégestion, les sociétés de services, les sociétés étrangères et SDS pour la Signalisation. Ainsi, le périmètre permet de couvrir 93% du chiffre d’affaires consolidé du Groupe et 94% des effectifs. Certains indicateurs possèdent néanmoins un périmètre de consolidation différent, qui sera alors précisé.

La période de reporting correspond à l’exercice fiscal, soit du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014. La base comparative mentionnée correspond donc à la période du 01/10/2012 au 30/09/2013.

Informations sociales

Emploi

Effectif au 30 septembre 2014

Au 30 septembre 2014, l’effectif du Groupe LACROIX se décompose de la façon suivante (les temps partiels sont considérés à hauteur de leur contribution) :

	Electronique		Télégestion		Signalisation		Holding		Groupe	
	Exercice 2014	Exercice 2013								
Ouvriers	2 028	1 391			212	233			2 240	1 624
ETAM*	499	390	60	56	275	282			834	728
Cadres	438	384	86	83	147	157	4	3	674	627
TOTAL	2 965	2 165	146	139	633	672	4	3	3 747	2 979

L'effectif prend en compte les CDI et les CDD, et ne prend pas en compte les mandataires sociaux

* ETAM : Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise

L'augmentation globale du nombre de salariés (+ 26 %) est principalement liée à l'augmentation de l'effectif dans la division Electronique (+ 37%), et en particulier dans sa filiale polonaise, qui a connu une forte croissance d'activité, avec une augmentation de 66% de son chiffre d'affaires.

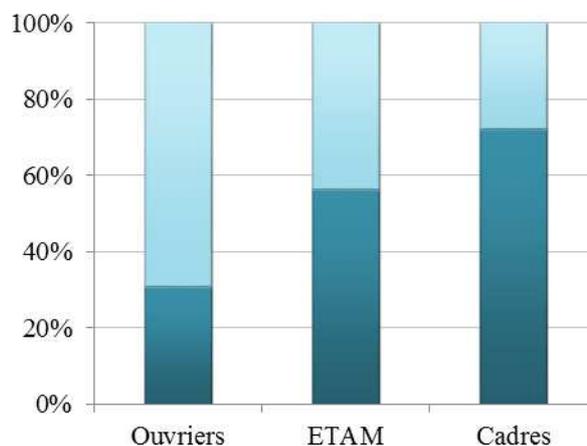
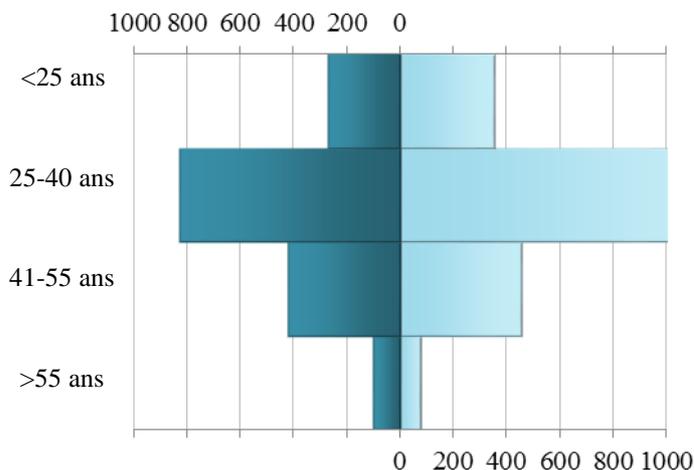
L'ensemble de ces collaborateurs sont soutenus par le personnel mis à disposition (effectif intérimaire) à hauteur d'une moyenne de 139 Equivalents Temps Plein (ETP) sur l'année, répartis de la manière suivante :

- 31 pour la division Electronique ;
- 2 pour la division Télégestion ;
- 106 pour la division Signalisation.

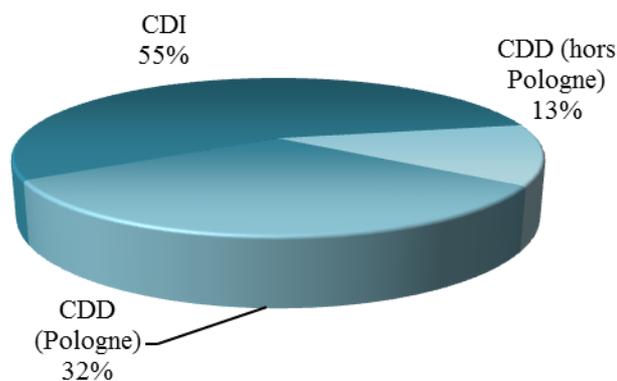
Les caractéristiques des effectifs (CDI et CDD) du Groupe LACROIX sont présentées ci-dessous :

Répartition Hommes / Femmes

■ Hommes : 1 632 (44%)
 ■ Femmes : 2 115 (56%)



La répartition entre les hommes et les femmes sur les catégories ETAM et Cadres présentée de manière consolidée est représentative de la situation sur l'ensemble du Groupe. Cependant, la répartition présentée de manière consolidée sur la catégorie Ouvriers est fortement influencée par la situation en Pologne. En effet, 51% des ouvriers du Groupe sont en Pologne, dont 78% sont des femmes et 22% des hommes.

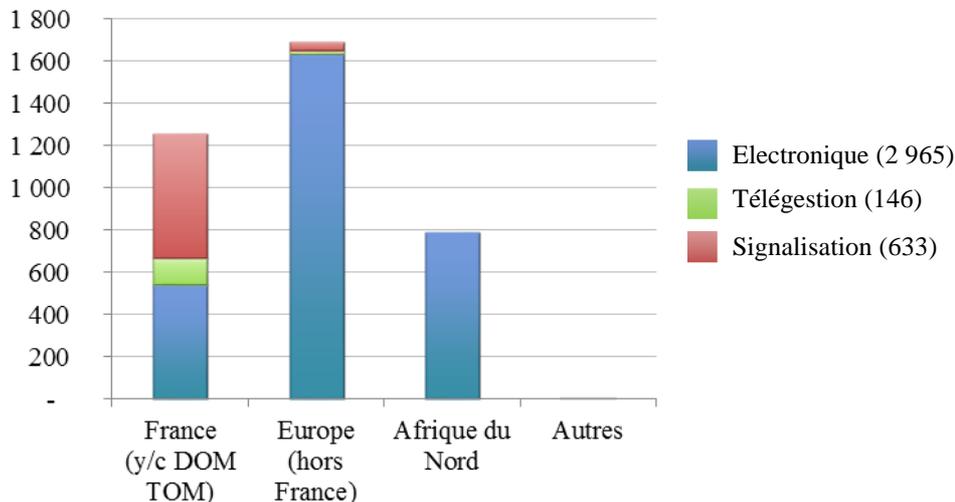


Répartition CDI / CDD

Les législations locales du travail ne sont pas toujours identiques à la législation française. La législation en Pologne est notamment très spécifique sur les types de contrats à l'embauche, expliquant le nombre important de CDD sur ce site, et justifiant son identification sur le graphique.

Sans considérer la filiale polonaise, la répartition par contrat de travail est la suivante : 79% CDI et 21% CDD.

Ventilation de l'effectif par zone géographique



La répartition géographique des effectifs s'explique par les activités des différentes divisions du Groupe :

- La division Electronique est présente en France et en Allemagne (bureau d'étude et fabrication), au plus près de ses clients, et de sites industriels matures à coûts compétitifs en Pologne et Tunisie pour les plus gros volumes.
- La division Télégestion dispose d'un bureau d'études en France, et de deux filiales de distribution en Espagne et en Italie.
- La division Signalisation œuvrant sur un marché très normé, la production en France est destinée au marché domestique, tout comme notre production à Bilbao pour l'Espagne.

Recrutements

	Hommes		Femmes		TOTAL	
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2013
Ouvriers	407	213	690	357	1 097	570
ETAM	154	59	86	40	240	99
Cadres	48	51	11	18	59	69
TOTAL	609	323	787	415	1 396	738

Les principes de recrutement sont fondés sur l'adéquation entre les besoins des postes à pourvoir et des compétences des candidats, en-dehors de toute considération discriminatoire, conformément à

la Charte LACROIX, et en accord avec les stipulations de l'O.I.T.

Départs

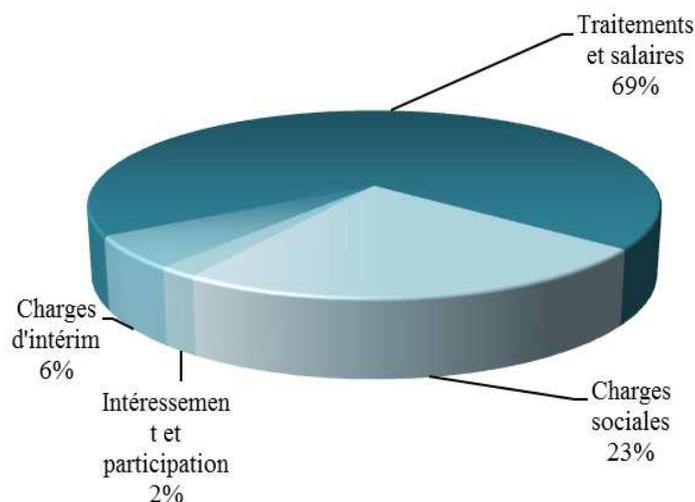
Motifs	Exercice 2014	Exercice 2013
Démissions	181	74
Ruptures conventionnelles	26	35
Licenciements	110	84
Fins de CDD	268	189
Départs en retraite	19	15
Décès	1	1
Autres	15	35
TOTAL	620	433

Les départs sont principalement liés à des fins de CDD (43% des départs contre 44% l'année dernière). Les licenciements (y compris économiques et pour faute grave) représentent 18% de l'ensemble des départs, contre 19% l'année dernière. L'évolution la plus significative dans les typologies de départ concerne les démissions (29% des départs, contre 17% l'année dernière). Cette évolution est principalement liée à

l'augmentation du nombre de démissions sur notre site polonais, favorisé par la fluidité du marché du travail.

Charges de personnel Consolidées

en k€	Exercice 2014	Exercice 2013
Traitements et salaires	64 586	61 535
Charges sociales	21 886	22 070
Intéressement et participation	1 799	1 939
Charges d'intérim	5 194	6 296
Charges de retraites	78	150
Paievements en action	12	14
TOTAL des charges liées au personnel	93 555	92 004



Sur l'exercice 2014, les charges liées au personnel sont en progression de 1.7% directement lié à l'évolution des activités du Groupe. L'augmentation demeure néanmoins limitée comparativement à la croissance de chiffre d'affaires et du nombre de salariés du fait d'une bonne maîtrise du niveau d'intérim et d'une diminution des charges sociales en France (application du CICE sur l'année pleine).

Organisation du temps de travail

En France, le Groupe applique une organisation du travail sur la base des 35 heures :

- Soit sous la forme d'une modulation annuelle ;
- Soit sur une moyenne de 35 heures hebdomadaire ;
- Soit en équipes 2x8 ou 3x8 ;
- Soit au forfait jours.

Les heures supplémentaires sont organisées selon les besoins de production et la charge de travail, en particulier dans la division Electronique. Des aménagements horaires peuvent être mis en place, notamment dans le cadre de l'accord Contrat de Génération.

A l'étranger, l'organisation du travail dépend de la législation applicable et de l'activité de la filiale concernée :

- En Espagne et en Italie : 40 heures hebdomadaire (division Télégestion) ;
- En Allemagne : entre 35h et 40h selon les contrats (division Electronique) ;
- En Tunisie : 2X8 sur 6 jours et 3X8 sur 7 jours pour certains postes de travail (division Electronique) ;
- En Pologne : 3X8 sur 6 jours (division Electronique).

Absentéisme

Le périmètre retenu sur cet indicateur concerne 99% de l'effectif total du Groupe. Il exclut uniquement les sociétés commerciales hors France métropolitaine.

Taux d'absentéisme par nature	Exercice 2014	Exercice 2013
Maladie courte durée	2,01%	2,32%
Maladies professionnelles	0,00%	0,07%
Accidents travail et trajets	0,08%	0,13%
Maternité, paternité, adoption	0,95%	0,92%
TOTAL	3,04%	3,44%

Des démarches de différentes natures ont été initiées afin de réduire l'absentéisme.

Parmi celles-ci :

- Une campagne de sensibilisation sur les risques liés au trajet et la sécurité routière dans la division Electronique ;
- Conformément à la législation locale, le rappel formel des conséquences liées à des absences répétitives en Allemagne ;
- La promotion d'un style de vie sain tout en permettant une cohésion plus forte entre les salariés, via notamment des cartes multisports sponsorisées par LACROIX, en Pologne.

Organisation du dialogue social

En France, les conventions collectives de la Métallurgie et des Travaux Publics sont applicables au sein du Groupe.

Les Sociétés du Groupe sont représentées par six Comités d'Entreprises et deux instances avec des missions équivalentes répondant aux législations locales, qui ont pour but de favoriser le dialogue social. Les Comités d'Entreprises et instances équivalentes se sont réunies 91 fois au cours de l'exercice écoulé.

Sur l'exercice 2014, dans le cadre de ce dialogue social, 7 accords collectifs ou avenants à de tels accords ont été conclus. Ils concernent notamment des accords ou avenants de négociation annuelle obligatoire, d'intéressement, de participation (y compris déblocage exceptionnel) et de plan d'épargne entreprise, ainsi que des accords sur l'égalité hommes / femmes et des accords seniors (ou contrat de génération).

Santé et Sécurité

Le Groupe est doté de sept CHSCT et un comité sécurité qui ont tenu 28 réunions plénières durant l'exercice.

La santé et la sécurité des salariés étant essentielles au bon fonctionnement du Groupe LACROIX, plusieurs plans d'action ont été déployés au cours de l'année, certains relevant de la sensibilisation et de la formation des salariés, et d'autres relevant d'investissements permettant d'améliorer leurs conditions de travail. Ainsi, les investissements réalisés peuvent être regroupés en deux catégories : d'une part les moyens d'aide à la manutention et l'aménagement des postes de travail (35k€), et d'autre part la sécurisation par rapport à l'utilisation de produits chimiques (12k€). En termes de sensibilisation, outre les formations et exercices classiques et règlementés (habilitations diverses, secouristes du travail, exercices d'évacuation...), plusieurs projets ont notamment porté sur la sensibilisation sur les gestes et postures et sur la mise en place de règles spécifiques et plus contraignantes pour le travail en hauteur. Lacroix Signalisation mène des campagnes d'information mensuelles thématiques, dont voici quelques exemples de l'exercice : port des Equipements de Protection Individuelle (EPI), Manutention manuelle et gestes et postures, ergonomie et travail sur écran... Certaines études et réflexions ont également été menées au cours de l'exercice, en particulier sur les dégagements atmosphériques dans certains ateliers, sur les rayonnements électromagnétiques lors de l'utilisation de certains outils, et sur les risques psychosociaux (avec l'appui de la médecine du travail, des plans d'actions seront lancés sur l'exercice 2015).

Certaines organisations spécifiques permettent de mettre le sujet de la santé et de la sécurité en veille permanente, notamment via des audits sécurité internes (dont le comité s'est réuni quatre fois sur l'exercice), ou encore l'obtention de la certification OHSAS 18001 sur le site de Saint-Herblain (44).

Les indicateurs relatifs aux accidents du travail sont par ailleurs suivis attentivement, tant pour le personnel permanent de la société, que pour le personnel temporaire (CDD et intérimaires). L'activité la plus risquée du Groupe, en termes d'accidents du travail, concerne les équipes de service de la signalisation routière, travaillant dans les sociétés KANGOUROU. Les indicateurs de taux de fréquence et de taux de gravité sont donc suivis de particulièrement près, et une communication mensuelle est faite auprès des équipes, avec ponctuellement des quizz permettant de rappeler les règles de manière ludique.

Le périmètre retenu sur cet indicateur concerne 99% de l'effectif total du Groupe. Il exclut uniquement les sociétés commerciales hors France métropolitaine.

Les taux ci-dessous présentés concernent les accidents du travail (hors accidents de trajet domicile-travail), et incluent les accidents du travail des intérimaires.

	Groupe LACROIX	<i>Focus sociétés Kangourou</i>	<i>Groupe LACROIX hors soc. Kangourou</i>
Taux de fréquence des accidents ⁽¹⁾	9,24	25,79	8,81
Taux de gravité des accidents ⁽²⁾	0,16	0,36	0,16

(1) Nombre d'accidents du travail avec au moins 1 jour d'arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures effectivement travaillées

(2) Nombre de jours d'arrêt pour accidents du travail x 1 000 / nombre d'heures effectivement travaillées

Le périmètre ayant été élargi par rapport à l'année précédente, nous présentons ci-dessous les taux de fréquence et de gravité en 2013 et 2014, sur un périmètre constant à 2013 :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Taux de fréquence des accidents ⁽¹⁾	8,53	13,97
Taux de gravité des accidents ⁽²⁾	0,14	0,27

(1) Nombre d'accidents du travail avec au moins 1 jour d'arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures effectivement travaillées

(2) Nombre de jours d'arrêt pour accidents du travail x 1 000 / nombre d'heures effectivement travaillées

Concernant les sociétés KANGOUROU, on constate qu'il y a plus d'accidents que l'objectif défini nationalement¹ par l'Assurance Maladie pour l'activité Bâtiments et Travaux Publics, mais qu'ils sont en revanche moins graves, puisqu'engendrant des absences moins longues.

Les accidents du travail peuvent avoir des causes variées selon les activités des filiales. Cependant, bon nombre d'entre eux surviennent lorsque les consignes et procédures de sécurité ne sont pas respectées, notamment pour les salariés avec le moins d'ancienneté dans l'entreprise. A ce titre, des actions de communication sont menées, pour rappeler quels sont les risques, et comment les sécuriser. Les accidents liés à des mauvais gestes ou postures, en particulier dans les situations de manutention sont également les plus récurrents. Pour y remédier, et selon les situations, des formations gestes et postures sont engagées, des espaces de travail réorganisés et/ou d'autres outils et protections complémentaires mis en place.

Dans les sociétés Kangourou, les accidents du travail sont surtout liés à une mauvaise application des règles de sécurité et le port non systématique des Equipements de Protection Individuelle (EPI), qui conduisent à des chutes de hauteur et de plain-pied, des accidents de manutention et de manipulation d'outils. C'est pourquoi, chaque accident dans une de ces sociétés donne lieu à une communication immédiate et spécifique à l'ensemble

¹ Objectifs définis par l'Assurance Maladie et disponibles sur le site de l'INRS : Taux de fréquence objectif = 23,1 // Taux de gravité objectif = 1,67

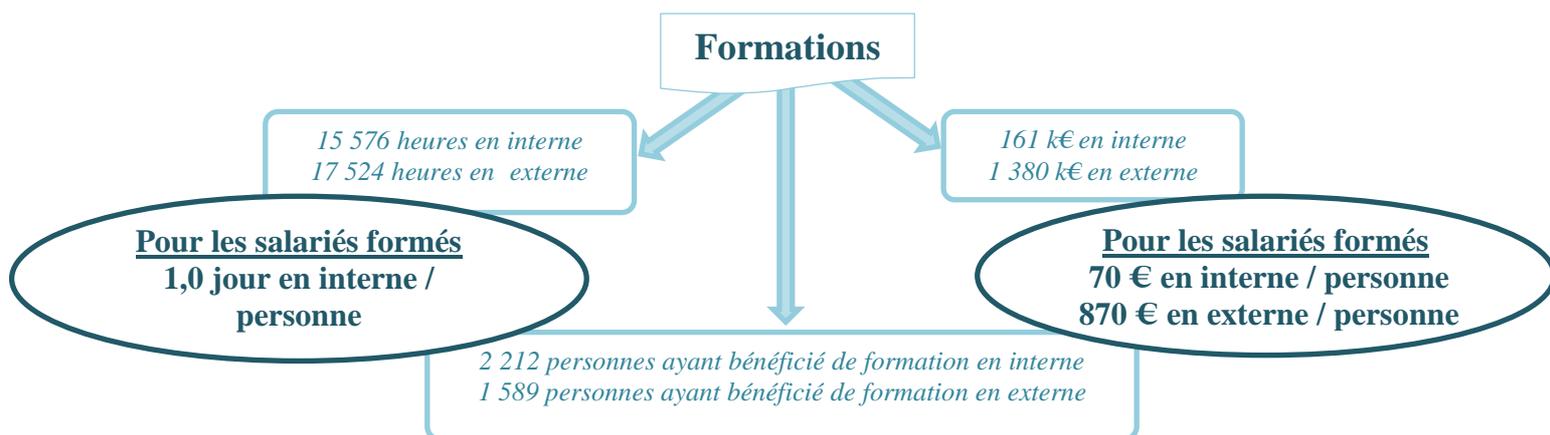
des sociétés de service de la division Signalisation, avec un retour d'expérience et un rappel des règles, ainsi que la mise en place d'actions correctives si nécessaire. Une démarche forte de prévention des risques débutée en janvier 2013 a permis de diviser par 3 le taux de fréquence, et par 5 le taux de gravité. Cette démarche s'appuie sur la mise en place du document unique, comme vecteur de communication et outil pédagogique, sur des audits terrains, et sur une structuration plus forte permettant la certification. Ainsi, deux sociétés Kangourou sont pilotes, et devraient être certifiées OHSAS 18001 au cours de l'exercice 2015.

Aucun jour d'arrêt n'a été reconnu par la Caisse primaire d'Assurance Maladie sur l'exercice au titre de maladie professionnelle.

D'une manière plus générale, les divisions veillent à améliorer la qualité de vie au travail, afin que les salariés se sentent bien dans leur poste. Dans cette perspective, Lacroix Signalisation a lancé une démarche face aux risques des conduites addictives, accompagnée par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA 44), dont les premières actions de prévention devraient voir le jour sur l'exercice 2015. De même, une assistante de service social assure des permanences au sein du siège de la division Signalisation, et est disponible pour écouter, informer et accompagner les démarches personnelles et professionnelles des salariés qui le souhaitent.

Formation

En 2014, et sur un périmètre identique à celui considéré au point précédent, les chiffres clés concernant les formations internes et externes sont les suivants :



Le budget total de la formation (interne + externe) a représenté en 2014 2,4% de la masse salariale du Groupe.

Un plan de formation est défini de manière annuelle, en tenant compte des axes de développement stratégiques du Groupe, des besoins formulés par les responsables et des souhaits exprimés par les salariés.

En 2014, les formations ont principalement porté sur :

- Les compétences managériales ;
- Les compétences commerciales ;
- Les compétences liées à la gestion de projet ;
- Les compétences linguistiques ;
- Les compétences techniques (outils informatiques, évolutions de technologie en électronique, évolution des outils de production).

L'exercice 2014 a également vu le lancement du concept *Signa' lunch* dans la division Signalisation. Ces moments de convivialité autour du déjeuner permettent, à ceux qui le souhaitent, d'approfondir leur anglais et leur fluidité à l'oral, en échangeant autour de diverses thématiques dans la langue de Shakespeare.

Par ailleurs, le Groupe a employé 32 jeunes en contrats d'apprentissage ou professionnalisation sur l'exercice 2014, et a versé 199k€ au titre de la taxe d'apprentissage, dont une partie versée directement à 54 écoles partenaires.

Diversité, égalité des chances et égalité de traitement

Le Groupe LACROIX veille à faire progresser la diversité en son sein et suit à cet effet des indicateurs d'âge, de sexe, de catégorie professionnelle, et en rapport avec le handicap. Aux indicateurs déjà présentés peut s'ajouter le constat qu'en 2014 le Groupe LACROIX a employé 27 personnes reconnues travailleurs handicapés et est en partenariat avec des ESAT pour 8 contrats, et ceci afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

En France, différents plans d'actions ont été mis en place et des partenariats ont continué d'être développés, afin de lutter contre les discriminations et de promouvoir la diversité, comme :

- Signature d'accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- Signature d'accords « inter-génération » pour promouvoir la diversité des âges ;
- Campagnes de rappel des règles de non-discrimination lors de certains processus clés comme les recrutements ;
- Contribution active à l'association GEIQ Industrie 44 (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) en tant que membre fondateur ;
- Partenariat avec l'agence de travail temporaire INSERIM (ainsi que d'autres centres locaux, propres aux régions), qui accompagne des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ;
- Partenariat avec l'Ecole de la deuxième chance E2C, afin de favoriser la réussite de la deuxième chance offerte aux jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification ;
- Partenariat avec le MEDEF 44 pour le salon Employeurs et Handicap.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Le Groupe adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et respecte les stipulations des conventions de l'O.I.T. relatives à la liberté d'association et droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi, l'élimination du travail forcé, et l'abolition du travail des enfants.

A travers sa charte de valeurs, dont un extrait a été présenté en introduction, le Groupe s'engage à respecter les lois, conventions et règlements en vigueur et rappelle aux salariés les engagements de respect de la personne promus dans l'entreprise. Cette charte de valeurs est remise à chaque nouveau collaborateur lors de son intégration dans la société.

Informations environnementales

Le périmètre considéré pour les informations environnementales concerne :

- Les sites industriels de la division Electronique (le bureau d'études est exclu du périmètre) ;
- La tête de division pour la Télégestion (pas d'activité industrielle pour cette division) ;
- Les sites industriels significatifs pour la division Signalisation (Lacroix Signalisation et Lacroix Trafic).

Le périmètre permet donc de couvrir 93% du chiffre d'affaires du Groupe et 94% des effectifs. Si le périmètre était différent pour un indicateur, il serait précisé.

Politique générale en matière d'environnement

Le Groupe LACROIX s'appuie depuis plusieurs années sur une politique volontariste en matière environnementale, visible notamment via les diverses certifications et challenges associés en termes d'amélioration continue. Ainsi, au 30 septembre 2014, 7 sites (dont 6 sites de production industrielle en un bureau d'études) sont certifiées ISO 14001. Le site de production tunisien a obtenu la certification au cours de l'exercice 2014. Chaque site industriel a une organisation propre, qui lui permet de maintenir le système en place, de suivre l'impact environnemental de ses activités au travers de différents indicateurs, et de rechercher l'optimisation et le déploiement des bonnes pratiques. Voici quelques exemples de ces organisations :

- Comité Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) avec des correspondants spécifiques (réfèrent produit chimique, réfèrent déchets, réfèrent sécurité...);
- Auditeurs internes formés dans les domaines HSE ;
- Participation à une commission HSE externe qui a pour vocation de promouvoir l'environnement et le développement durable au travers de leurs activités et produits (en Tunisie).

Afin d'être suivies d'effet, les politiques environnementales doivent être connues, partagées et appliquées par l'ensemble des salariés. C'est pourquoi, différents moyens sont utilisés, dont :

- La présentation de la politique aux nouveaux salariés (formation incluse dans le parcours d'intégration, remise d'un Passeport QSE) ;
- La communication régulière (affichage et présentation de l'évolution des indicateurs et actualités) ;
- La réalisation de campagnes thématiques : l'économie d'énergie, le tri des déchets, la gestion des déversements accidentels, etc. (sur écrans vidéo, au travers de campagnes mensuelles *Preventix Securix*, via les réunions flash de production...);
- La formation des salariés occupant des postes sensibles, comme ceux utilisant des produits chimiques.

Afin de réduire notre impact environnemental, le Groupe LACROIX a dépensé 850k€ au cours de l'exercice 2014, comprenant notamment les investissements suivants :

- Le changement d'énergie pour le chauffage (passage du fioul au gaz) pour le site de St-Pierre-Montlimart (49) ;
- L'achat d'une nouvelle machine de production permettant de réduire les rebuts d'aluminium dans la division Signalisation ;
- La mise en place d'un système d'aspiration et de filtration des gaz de soudure sur le site de Carros (06).

Les risques aujourd'hui connus ne justifient pas la comptabilisation de provisions en matière environnementale.

A l'occasion du salon international de l'environnement Pollutec 2013 (Paris, déc. 2013), la société Lacroix Sofrel, tête de la division Télégestion, a reçu le Prix de l'Innovation à l'International. Ce prix décerné dans le cadre de la 3^{ème} édition des « Trophées export des Eco-Entreprises » est attribué par l'ADEME,



UBI France et BPI France pour les entreprises qui se distinguent par une démarche et une réussite éco-technologique à l'international. Ce prix récompense le travail et l'engagement international de l'ensemble des équipes Lacroix Sofrel qui œuvrent au quotidien pour développer des solutions innovantes pour l'optimisation des ressources hydrauliques, la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique.

Pollution et gestion des déchets

Emissions et rejets liés aux process industriels

Emissions de COV (en kg)	N	N-1	Evolution	Evolution du CA
Division Electronique (<i>période fiscale</i>)	3 209	3 362	-5%	23%
Division Signalisation hors Lacroix Signalisation (<i>période fiscale</i>)	538	<i>non connues</i>	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Lacroix Signalisation (<i>année civile</i>)	5 358	7 213	-26%	-23%

Lacroix Signalisation est la seule société pour laquelle le calcul des émissions de COV est une obligation, et calcule donc ses émissions sur l'année civile, pour répondre aux exigences de la DREAL.

Au regard de l'évolution du Chiffre d'Affaire social sur le périmètre des sociétés émettrices de COV (Composés Organiques Volatiles), l'évolution des émissions de COV s'explique en partie par la baisse d'activité dans la division Signalisation, et s'explique par les moyens particuliers mis en œuvre pour diminuer les émissions de COV dans la division Electronique. Les actions menées cette année sont les suivantes :

- Utilisation de vernis contenant moins de COV et de manière générale, recherche active de produits contenant moins de COV ;
- Mise en place de filtres au niveau des postes concernés et de la cabine de vernissage (Electronique) ;
- Stockage des produits en armoire à produits chimiques.

Rejets de DCO (en kg)	N	N-1
Lacroix Electronics France (<i>période fiscale</i>)	154	158
Lacroix Signalisation (<i>année civile</i>)	25	44

Lacroix Signalisation est la seule société soumise à arrêté préfectoral pour le calcul des rejets de DCO, et calcule donc ses émissions sur l'année civile.

Les rejets de DCO (Demande Chimique en Oxygène) de Lacroix Signalisation ont beaucoup diminué suite à l'acquisition d'un laveur d'écrans de sérigraphie, permettant de consommer moins de produits et donc de rejeter moins de DCO. La société Lacroix Electronics France rejette également des DCO depuis l'acquisition d'un équipement de lavage de cartes pour son activité dans le militaire et l'aéronautique en 2013. Les autres sociétés n'émettent pas de DCO car leurs systèmes fonctionnent en circuits fermés.

Au sujet de la pollution liée à l'utilisation de produits chimiques, la division Electronique :

- Organise une veille technologique permanente sur la recherche de produits plus respectueux de l'environnement ;
- Est force de proposition auprès de ses clients pour l'utilisation de produits non polluants dans les processus d'assemblage des cartes électroniques ;
- Exige de ses fournisseurs le respect des réglementations et un devoir d'alerte en cas de livraison de produits dangereux ou polluants.

Déchets

Les activités du Groupe LACROIX produisent des déchets de différentes natures, recyclés lorsque cela est possible. L'évolution des déchets et de leur revalorisation est présentée ci-dessous :

Tonnage annuel	Exercice 2014	Exercice 2013
Déchets Industriels Banals (DIB)	895	923
Taux de valorisation des DIB	87%	89%
Déchets Industriels Dangereux (DID)	476	207

23% des DID émis au cours de l'exercice 2014 sont liés au pompage des bains de traitement de surface qui ont été démantelés dans la société Lacroix Signalisation. Ces bains ont été démantelés suite à la mise en place d'une chaîne de traitement de surface par aspersion, pour ne plus utiliser de chrome hexavalent.

Chaque division met en place des actions spécifiques pour limiter les quantités de déchets produites et optimiser leur valorisation. Sur l'exercice, les actions suivantes ont notamment été engagées ou poursuivies :

Division Electronique

- Management visuel avec support vidéo de sensibilisation pour améliorer le tri,
- Changement de prestataire pour optimiser la valorisation ;
- Tri à la source avec recyclage en interne des scories d'étain.

Lacroix Electronics est également partenaire de Datec Technologies, afin de planter des arbres en compensation des émissions de CO₂ liées au traitement des déchets.

Division Télégestion

La division Télégestion n'étant pas un site de production, les déchets émis sont limités dans leur quantité et leur diversité. Pour autant, la division travaille également à la limitation de ses émissions de déchets, notamment via l'optimisation des emballages produits (caisses navettes réutilisables, utilisation de carton et de matière de calage recyclés et recyclables...).

Les déchets sont recyclés en matières premières secondaires.

Division Signalisation

- Investissement dans un outil de production permettant de réduire les chutes d'aluminium ;
- Tri des matières valorisables en mélange réalisé par un centre de tri haute performance local.

Les matières compactées valorisables en mélange sont recyclées dans les circuits de valorisation énergétique, et les métaux sont recyclés en matières premières.

Utilisation durable des ressources

Eau

La consommation totale d'eau des sites de production et de la tête de division de la Télégestion est de 20 174m³, contre 14 624m³ l'exercice précédent. Si l'augmentation de notre activité est la principale cause de l'augmentation de notre consommation d'eau, celle-ci a été accentuée par la nouvelle chaîne de traitement de surface par aspersion, dans la division Signalisation. Notre site en Tunisie, en zone de stress hydrique, représente 25% de ces consommations. Selon les divisions, l'eau n'a pas la même fonction dans les process industriels :

Division Electronique

- Lavage des cartes électroniques ;
- Circuits de refroidissement des enceintes climatiques, alimentés uniquement par la récupération des eaux de pluie et fonctionnant en circuits fermés.

Division Télégestion

- Pas d'utilisation industrielle de l'eau.

Division Signalisation

- Tests d'étanchéités des caissons de Panneaux à Messages Variables liés à la certification CE de nos produits ;
- Traitement de surface des panneaux et supports avant laquage ;
- Dépouillement, dégravage et traitement des images fantômes des écrans de sérigraphie.

Aluminium

En termes de consommation de matières premières, une seule est utilisée de manière non négligeable dans nos process de fabrication : l'aluminium dans la division Signalisation.

Ayant élargi notre périmètre de reporting cette année, le premier tableau présente les informations de consommation de manière consolidée, mais sans comparatif avec l'exercice précédent. Le taux de déchets d'aluminium des principaux sites de production de la division se situe autour de 13%, pour une consommation de près de 1 500 tonnes en 2014. Le deuxième tableau présente l'évolution de la consommation d'aluminium sur un périmètre identique à celui reporté en 2013.

Aluminium (tonnes)	Exercice 2014
Consommation	1 462
Déchets	187
Taux de déchets	13%

Aluminium (tonnes)	Exercice 2014	Exercice 2013
Consommation	1 284	1 221
Déchets	157	175
Taux de déchets	12%	14%

Afin d'optimiser encore davantage les chutes d'aluminium, Lacroix Signalisation a réalisé un investissement spécifique au cours de l'exercice 2014, et qui sera pleinement opérationnel au début de l'exercice 2015. Une commission amélioration continue sur les rebuts se réunit également de manière régulière, afin de suivre nos rebuts d'aluminium et de mettre en place les plans d'action nécessaires à leur optimisation. 100% des métaux placés en rebuts sont recyclés.

Les consommations énergétiques

Consommations	Exercice 2014	Exercice 2013
Electricité (MWh)	17 509	16 051
Gaz (MWh)	7 000	6 927
Fioul (m ³)	4	180

Notre site en Allemagne utilise en partie des énergies renouvelables pour s'alimenter en électricité. Ainsi, environ 2,5% de la consommation d'électricité du Groupe provient d'énergies renouvelables.

La diminution de la consommation de fioul est liée au passage au chauffage au gaz pour le site de Saint-Pierre-Montlimart (49), ce qui permet notamment, à besoin constant d'énergie, d'émettre moins de CO₂.

Les émissions de CO₂ liées aux consommations présentées ci-dessus ont été estimées grâce à la base carbone de l'ADEME, version 7.1, et s'élèvent à 8 969 tonnes, contre 7 935 tonnes l'exercice précédent. Cette évolution est cohérente avec la progression de notre activité.

Sur l'exercice, plusieurs actions ont été menées afin de réduire nos consommations énergétiques :

Division Electronique

- Calorifugeage des tuyaux extérieurs de climatisation ;
- Passage au gaz en remplacement du fioul.

Division Télégestion

- Remplacement progressif des sources lumineuses par de la basse consommation ;
- Isolation thermique progressive des faux-plafonds.

Division Signalisation

- Changement des éclairages dans les ateliers, pour des éléments moins énergivores ;
- Sensibilisation des salariés à l'utilisation de la climatisation et la lumière des bureaux ;
- Campagne semestrielle de chasse aux fuites d'air comprimé ;
- Réflexion autour de la création d'une commission énergétique et des missions qui pourraient lui être confiées.

Autres impacts environnementaux

Les nuisances sonores ne sont pas un enjeu majeur pour nos activités. Ainsi, si des mesures ponctuelles de niveau sonore sont réalisées sur certains sites – pour la division Electronique : en Allemagne (tous les 5 ans), en France (une mesure en 2004, ne nécessitant pas de contrôle ultérieur), en Pologne (tous les ans, avec un niveau à surveiller) ; pour la division Signalisation : en France (sur demande) – confirmant la conformité aux exigences règlementaires, il s'agit d'un enjeu mineur pour la majorité des sites.

De même, l'emprise au sol des sites du Groupe LACROIX n'est pas significative et ne justifie par la mise en place d'un indicateur.

Changement climatique et protection de la biodiversité

Compte-tenu de ses activités et de son implantation géographique, le Groupe est peu vulnérable aux conséquences du changement climatique. Ainsi, aucune action spécifique n'est engagée sur cette thématique.

Au vu du faible impact de ses activités sur la biodiversité, le Groupe n'a pas mis en place de politique dédiée, tout en restant malgré tout attentif à son empreinte sur l'environnement.

Informations Sociétales

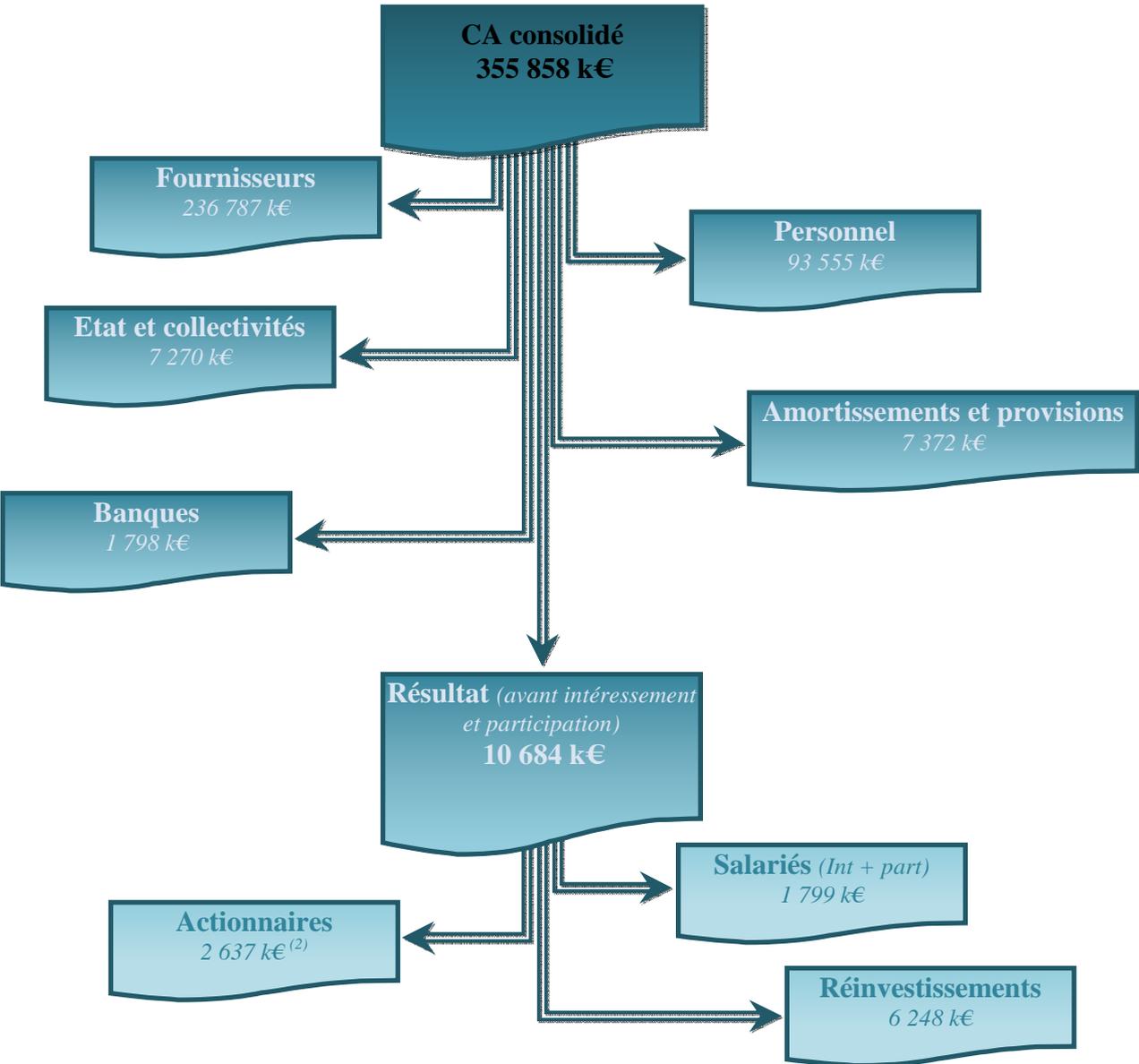
Les informations chiffrées de cette partie concernent l'ensemble des sociétés du Groupe.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société, et relations entretenues avec les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Compte-tenu de la taille de ses unités de fabrication, le Groupe LACROIX est un employeur majeur sur chacun de ses sites industriels. Ainsi, LACROIX est le deuxième employeur de son district en Pologne (Pomorskie), le deuxième de la zone industrielle de Zriba, dans le gouvernorat de Zaghouan en Tunisie, et un acteur significatif dans les Mauges (dans les cinq premiers employeurs de la communauté de communes de Montrevault) et la région nantaise.

Le chiffre d'affaires généré par le Groupe LACROIX au cours de l'exercice 2014 permet d'alimenter nos différentes parties prenantes selon le schéma suivant :

² Selon proposition de distribution de dividendes à l'Assemblée Générale



Cette année encore, plus de 50% du résultat est réinvesti dans le Groupe, afin de permettre une croissance pérenne et rentable de l'activité. L'autre moitié est partagée entre les salariés et les actionnaires, avec une répartition variable selon les années.

L'impact dans la vie locale a été félicité au cours de l'exercice 2014 grâce à deux prix reçus par deux sociétés différentes de la division Electronique :

- Le Ministre du Travail et de la Politique Sociale polonais a récompensé en juin 2014 Lacroix Electronics Pologne dans la catégorie des grandes entreprises du secteur de l'industrie pour sa contribution à l'emploi et à la qualité de sa politique sociale à destination de ses salariés.
- La FIPA (Foreign Investment Promotion Agency) a récompensé en juin 2014 Lacroix Electronics Tunisie par le prix de *l'Investissement le mieux intégré*. Chaque année, cet organisme récompense les entreprises étrangères installées en Tunisie et contribuant positivement à l'économie locale et au développement durable.

Les sociétés du Groupe LACROIX s'impliquent dans leur environnement local de différentes manières :

- Rencontres avec des élus locaux au sein de nos établissements (Maires, Députés, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Gouverneurs...);
- Participation active au projet de redéfinition du schéma local des mobilités à Saint-Pierre-Montlimart (49);
- Participation aux initiatives des élus locaux destinées à dynamiser les régions : journée portes ouvertes en Tunisie pour promouvoir les investissements, initiatives en Pologne pour l'accueil des nouveaux arrivants et développer l'attractivité, accueil de visiteurs dans le cadre de la semaine de l'industrie en France, forums pour l'emploi ;
- Membres actifs d'associations et clusters professionnels locaux, notamment en pilotant des groupes de travail (associations Lea Valley en France, ZVEI et Unternehmenschaft Niederrhein en Allemagne) ;
- Participations à des événements sportifs avec la constitution d'équipes LACROIX : marathon de Toulouse, semi-marathon de Nantes, foulées nantaises, championnat de volleyball à Kwidzyn (Pologne).

Parallèlement, le Groupe LACROIX participe activement à la vie éducative locale, et a développé des partenariats avec différentes structures, dont voici quelques exemples :

- Partenaire d'une grande école technique à Malbork (Pologne) : participation à l'élaboration de programmes éducatifs proches de la réalité professionnelle, mise à disposition d'une partie de l'usine pour leur permettre une compréhension pratique ;
- Partenaire de l'Ecole Polytechnique de Tunis (Tunisie) : participation à leur journée de promotion, présentation de l'entreprise et des opportunités professionnelles ;
- Partenaire d'ESEO Angers, de l'Ecole des Mines de Nantes, de CESI Nantes, ENSEEIHT Toulouse : Visites d'usines, présentation des métiers aux étudiants, participation aux forums pour l'emploi, recrutements d'alternants et de stagiaires ;
- Participation à des jurys d'école comme Audencia Nantes.

Ces échanges mutuellement bénéfiques permettent aux écoles partenaires d'intégrer dans leurs cursus une part de formation appliquée à ce qui est réellement pratiqué dans une société de la région, et permettent au Groupe LACROIX de contribuer à former des étudiants et / ou de recruter des jeunes diplômés.

Sous-traitance et fournisseurs

Au-delà de la simple performance économique, nos fournisseurs sont évalués selon des critères de Qualité / Sécurité / Environnement (prise en compte notamment de leurs certifications, des organisations spécifiquement mises en place pour garantir la qualité de leurs produits / services, des mesures prises pour limiter l'impact environnemental...), de performance logistique et de réactivité. Nos services achats, en partenariat avec nos services qualité, mènent des audits auprès de nos fournisseurs, afin de s'assurer que nos exigences sont bien respectées. Ces audits peuvent aborder différents aspects, dont la capacité du fournisseur à répondre à notre besoin, ses compétences techniques, sa gestion du système qualité, son respect des règles environnementales...

Par ailleurs, 4% de notre activité est sous-traitée, soit parce qu'il ne s'agit pas de notre cœur de métier, soit parce que nos ressources internes sont insuffisantes pour absorber certains pics de charge. Les activités sous-traitées diffèrent selon la division concernée.

Division Electronique

- Sous-traitance capacitaire avec de l'assemblage de composants ;
- Sous-traitance technique pour de la mise en bande de composants en France et pour du vernissage spécifique en Angleterre.

Division Télégestion

- Développement de hardware et de software.

Division Signalisation

- Sous-traitance capacitaire à des acteurs locaux, un peu partout en France ;
- Sous-traitance technique pour des activités qui ne seraient pas maîtrisées en propre (marquage au sol pour certaines filiales de service), toujours auprès de fournisseurs locaux, la proximité des chantiers étant essentielle.

Loyauté des pratiques

En interne

Comme précisé en introduction, le Groupe LACROIX s'appuie sur des valeurs fondamentales, partagées via la Charte de valeurs LACROIX, et auxquelles l'ensemble des salariés doivent adhérer.

Par ailleurs, une charte *Anti-corruption* a été rédigée au cours de l'exercice 2014 et est applicable à chaque site de la division Electronique. Cette charte doit être acceptée et respectée par l'ensemble des salariés, en particulier ceux en relations avec des clients ou des fournisseurs, ainsi que les départements finances, ressources humaines et le comité de direction. Les personnes de ces fonctions ont toutes accepté et signé la charte lors de son déploiement initial. Cette charte est également signée par tous les nouveaux entrants, quel que soit le poste occupé.

Enfin, le Groupe dispose d'un service d'audit et de contrôle interne, dont l'un des axes de missions est justement le contrôle de ces aspects règlementaires et notamment le respect des règles de la concurrence.

Avec nos parties prenantes

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé essentiellement en France pour la Signalisation et la Télégestion, exposant peu ces sociétés au risque de corruption. L'activité de la division Electronique est plus internationalisée avec des sites de fabrication notamment en Tunisie, identifiée comme zone potentiellement à risque selon *l'Indice de Perception de la Corruption 2014*, publié par Transparency International. Néanmoins, l'activité réalisée sur ces sites est à destination de grands groupes internationaux implantés en Europe de l'Ouest, n'exposant pas là non plus ces sociétés au risque de corruption.

Le développement des activités de la division Signalisation en Afrique et au Moyen Orient pourrait exposer davantage le Groupe dans les prochaines années. Cependant, le chiffre d'affaires est souvent réalisé avec des

groupes de travaux publics internationaux et non en direct avec les collectivités, et la part d'activité réalisée dans ces pays reste marginale (le chiffre d'affaire de la filiale Camerounaise s'élève à 95k€ à fin septembre 2014, soit 0,03 % du CA consolidé du Groupe).

Vis-à-vis des consommateurs finaux

Le Groupe LACROIX tient à offrir une qualité optimale à ses clients et donc également aux consommateurs finaux, tant d'un point de vue des produits et systèmes livrés, que d'un point de vue des services rendus. Dans cette perspective, des services Qualité rattachés aux différentes directions industrielles des divisions analysent les matières entrantes, les processus de fabrication, les processus administratifs et proposent des axes d'amélioration. De la même manière, différents sites du Groupe ont fait certifier leur démarche, afin d'assurer les clients de la qualité des produits et services rendus.

Les sites suivants ont obtenu la certification ISO 9001 relative au management de la qualité :

Division Signalisation :

- **Sites industriels** : Saint-Herblain (44), Carros (06) ;
- **Agences commerciales** : Saint-Herblain (44), Genas (69), Herblay (95), Florange (57), Bordeaux (33), Vannes (56).

La division travaille à l'élargissement du nombre de sites certifiés ISO 9001. En ce sens, et sur la partie prestation de services, deux sites sont pilotes pour la certification – à savoir Kangourou Rhône-Alpes et Kangourou Normandie – et devraient l'obtenir courant de l'exercice 2015.

Division Electronique :

- **Sites industriels** : St-Pierre-Montlimart (49), Kwidzyn (Pologne), Zriba (Tunisie), Willich (Allemagne) ;
- **Bureaux d'études** : Vern-sur-seich (35), Ramonville (31), Fontaine (38), Quimper (29).

Les clients de la division Electronique évoluent sur des secteurs à forte criticité. C'est pourquoi, la division a mis en œuvre les organisations nécessaires à l'obtention de certifications spécifiques :

- **ISO TS 16949** : Maîtrise de la qualité industrielle dans le secteur automobile ;
- **ISO 13485** : Maîtrise de la qualité industrielle dans le secteur médical ;
- **EN 9100** : Maîtrise de la qualité industrielle dans le secteur aéronautique ;
- **DO 254** : Maîtrise de la qualité de conception dans le secteur aéronautique ;
- **PART 21G et PART 145** : Agrément de production, de maintenance et de réparation pour le secteur aéronautique.

	ISO TS 16949	ISO 13485	EN9100	DO 254	PART 21G PART 145
<i>Sites industriels</i>					
• St-Pierre-Montlimart (49)	x		x		
• Willich (Allemagne)	x	x			
• Zriba (Tunisie)	x		x		
• Kwidzyn (Pologne)	x				
<i>Bureaux d'études</i>					
• Vern-sur-Seiche (35)	x		x		
• Ramonville (31)			x	x	x
• Fontaine (38)					
• Quimper (29)					

Œuvres sociales et mécénat

En 2014, le budget annuel des œuvres sociales alloué par le Groupe à son personnel s'est élevé à plus de 440 K€. Ce budget finance essentiellement des offres de billetteries, chèques vacances, bons cadeaux, bons de réduction et autres avantages auprès de partenaires locaux.

Parallèlement, le Groupe finance à travers des dons et partenariats un certain nombre de projets socialement responsables. A titre d'exemples sur l'exercice :

- La société Lacroix Electronics Solutions a participé à la journée « Mets tes baskets dans l'entreprise », au bénéfice de l'association ELA, qui soutient la recherche contre les Leucodystrophies. Chaque pas parcouru dans la journée par les salariés participant à l'opération a donné lieu à un versement défini à l'association.
- La société Lacroix Signalisation a, sur proposition d'un salarié, sponsorisé la marche-course ODYSSEA 2014 à Nantes, dont les fonds collectés permettent à la recherche contre le cancer du sein d'avancer. Et afin d'encourager les salariés à participer, la société a reversé à l'association le même montant que les frais d'inscription payés par les collaborateurs.



8 – Conventions réglementées

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-86 du Code de commerce et à nos statuts, d'approuver la convention visée à ce même article et conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de cette convention qu'ils ont décrite dans leur rapport spécial.

9 – Informations concernant les mandataires sociaux

Situation des mandats des membres du Conseil de surveillance

Le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Marie-Reine BEDOUIN arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de le renouveler pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2018 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons qu'aucun autre mandat de membre du Conseil de surveillance n'arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale.

Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons le montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice clos le 30 septembre 2014, aux mandataires sociaux, par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce.

Directoire

Selon les recommandations AFEP / MEDEF, les rémunérations versées aux membres du Directoire au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

Yves KROTOFF	Exercice 2014	Exercice 2013
Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	279 459	241 052
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Vincent BEDOUIN		
Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	275 313	214 917
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Nicolas BEDOUIN		
Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	124 151	96 540
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		

Les rémunérations variables des dirigeants sont validées par le Conseil de surveillance.

Les éléments de rémunération variable sont déterminés en fonction de l'atteinte d'objectifs révisés annuellement, qui ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Yves KROTOFF Président du directoire	Exercice 2014		Exercice 2013	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	168 417	168 417	130 000	130 000
Rémunération variable	100 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	11 042	11 042	11 052	11 052
Total	279 459	279 459	241 052	241 052
Vincent BEDOUIN Membre du directoire	Exercice 2014		Exercice 2013	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	190 796	190 796	140 400	140 400
Rémunération variable	80 000	80 000	70 000	70 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	4 517	4 517	4 517	4 517
Total	275 313	275 313	214 917	214 917
Nicolas BEDOUIN Membre du directoire	Exercice 2014		Exercice 2013	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	96 539	96 539	73 847	73 847
Rémunération variable	25 000	25 000	20 000	20 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 612	2 612	2 693	2 693
Total	124 151	124 151	96 540	96 540

L'information relative aux montants dus fait référence aux montants provisionnés au titre de l'exercice à la différence des montants versés qui indiquent la part variable octroyée au titre de l'exercice précédent.

Jetons de présence

Les membres du Directoire n'ont pas perçu de jetons de présence au cours de l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux membres du Directoire au cours de l'exercice écoulé.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Il n'a pas été levé d'options de souscription ou d'achat au cours de l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

Actions de performance attribuées et disponibles

La Société n'a pas attribué d'actions de performance au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'au cours des exercices précédents.

Informations sur les rémunérations versées aux membres du Directoire de la Société (article L.225-102-1 du Code de commerce).

Informations données en euros

Nom	Mandat	Fonction	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Retraite supplémentaire et autres avantages	Total
Yves KROTOFF	Président du Directoire	Président	168 417	100 000	11 042	36 844	316 303
Vincent BEDOUIN	Membre du Directoire et Directeur Général	Directeur Général Opérationnel	190 796	80 000	4 517	24 813	300 126
Nicolas BEDOUIN	Membre du Directoire	Directeur financier	96 539	25 000	2 612	12 308	136 459

Nous portons à votre connaissance les précisions suivantes :

- La Société a pris un engagement au bénéfice du Président du Directoire. Il s'agit du versement d'une indemnité, en cas de non renouvellement ou de révocation de Monsieur Yves KROTOFF de son mandat de Président du Directoire. Cette indemnité est fixée à un montant correspondant à la rémunération brute totale (fixe et variable) perçue par Monsieur KROTOFF au cours des dix-huit derniers mois de l'exercice de son mandat.

Conseil de surveillance

Informations données en euros

Nom	Mandat	Fonction	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Retraite supplémentaire et autres avantages	Jetons de présence	Total
Jean-Paul BEDOUIN	Président du conseil de surveillance	Président	104 000				6 000	110 000
Pierre TIERS	Membre du conseil de surveillance	Membre ad hoc					7 000	7 000
Hugues MEILI	Membre du conseil de surveillance	Membre ad hoc					7 000	7 000
Marie-Reine BEDOUIN	Membre du conseil de surveillance	Membre					12 000	12 000
Hubert de BOISREDON	Membre du conseil de surveillance	Membre ad hoc					6 000	6 000

Nous vous précisons qu'aucun membre du Conseil de surveillance n'est attributaire de stock-options.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

Directoire

Nom	Mandat	Société
Yves KROTOFF	Président du Directoire Gérant RP Lacroix SA administrateur	LACROIX SA SCI LTI SUD EST LACROIX TRAFFIC BELGIUM

Vincent BEDOUIN	Membre du Directoire et Directeur Général	LACROIX SA
	Président	SAS LACROIX ELECTRONICS
	Président	SAS LACROIX SOFREL
	Président	SAS LACROIX IV
	Président	SAS LACROIX SIGNALISATION
	Président	SAS LACROIX TRAFIC
	Président	SAS Société des Signalisations
	Président	SAS LACROIX OCEAN INDIEN
	Gérant	SARL LACROIX MAYOTTE
	Représentant Permanent Lacroix Signalisation	SAS LACROIX PACIFIC
	Gérant	SARL LACROIX CITY
	Président	SAS KANGOUROU AQUITAINE
	Président	SAS KANGOUROU IDF
	Président	SAS KANGOUROU EST
	Président	SAS KANGOUROU Normandie
	Président	SAS KANGOUROU Nord Pas de Calais
	Président	SAS KANGOUROU OUEST
	Président	SAS KANGOUROU PACA
	Président	SAS KANGOUROU Rhône Alpes
	Président	SAS KANGOUROU Sud-Ouest
	Membre du Conseil de Surveillance	SAS VINILA INVESTISSEMENTS
	Gérant	SARL LACROIX III
	Gérant	SARL LACROIX V
	Gérant	SARL LACROIX VI

Nicolas BEDOUIN	Membre du Directoire	LACROIX SA
	Membre du Conseil de Surveillance	SAS VINILA INVESTISSEMENTS

Conseil de surveillance

Jean-Paul BEDOUIN	Président du Conseil de Surveillance	LACROIX SA
	Président	SAS VINILA INVESTISSEMENTS

Pierre TIERS	Membre du Conseil de surveillance	LACROIX SA
	Membre du Directoire	CM CIC CAPITAL FINANCE
	Président	SAS CM CIC Capital Innovation
	Directeur Général	SAS CM CIC Investissement
	Membre du Conseil de surveillance	CM CIC CAPITAL PRIVE
	RP de CM CIC Capital Finance Président	CM CIC Ingénierie
	Directeur Général	CM CIC Capital & Participations
	RP de CM CIC Investissement Gérant	SCI VILLA CAMUS
	RP de EFSA administrateur	CM CIC SECURITIES
	RP de CM CIC Investissement administrateur	Association NAPF

Hugues MEILI	Membre du Conseil de surveillance	LACROIX SA
	Président et Directeur Général	NIJI SA
	Président	KURMI-SOFTWARE SAS
	Président	BORDILLA SAS
	Président	IKUMBI SOLUTIONS SAS
	Administrateur	Crédit Agricole d'Ille et Vilaine
Marie-Reine BEDOUIN	Membre du Conseil de Surveillance	LACROIX SA
	Présidente du Conseil de Surveillance	SAS VINILA INVESTISSEMENTS

Hubert de BOISREDON	Membre du Conseil de Surveillance	LACROIX SA
	Président	ARMOR SAS
	Président	PRINTOR SAS
	Président	EN4 SAS
	Président	ALSENS SAS

10 – Mandats des Commissaires aux comptes

Les mandats des Sociétés ERNST & YOUNG et AUTRES et ATLANTIQUE REVISION CONSEIL, Commissaires aux comptes titulaires, ainsi que de Monsieur Jean-Paul CAQUINEAU et de la Société AUDITEX, Commissaires aux comptes suppléants, arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de les renouveler pour une période de six exercices, soit à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice écoulé.

11– Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice net de l'exercice s'élevant à euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 312 084 euros
Auquel s'ajoute	
Le Report à Nouveau antérieur	410 352 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	7 722 436 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0.70 euros par action	2 636 592 euros
Le solde	5 085 844 euros

Pour un montant de 5 millions d'euros au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à la somme de 38.5 millions d'euros et pour un montant de 85 844 euros au compte "Report à Nouveau" qui s'élève ainsi à la somme de 85 844 euros. Etant entendu que ce montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 avril 2015.

Il résulte de cette affectation un montant de capitaux propres s'élevant à la somme de 69 579 618 euros, avant fraction du dividende des actions propres détenues par la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net par action	Dividende versé
2010 - 2011	3 766 560	3 568 332	0,50	1 784 166
2011 - 2012	3 766 560	3 568 981	0,50	1 784 490
2012 - 2013	3 766 560	3 570 866	0,50	1 785 433

12 – Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance, pour l'exercice en cours, à la somme de 30 000 euros.

13 – Informations relatives aux opérations sur titre

Conformément à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier et au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération réalisée par les mandataires sociaux de LACROIX SA sur le titre de la Société n'a été portée à notre connaissance au titre de l'exercice.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 149 740	1 116 049	1 406 348	1 373 595	1 585 432
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 015 886	2 989 523	4 180 687	4 322 320	3 513 882
- Impôts sur les bénéfices	-2 566 737	-2 449 157	-3 252 221	-2 603 778	-3 129 426
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultat après impôts , participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 041 649	5 969 685	6 227 235	7 470 710	7 312 084
- Résultat distribué (1)	2 071 608	1 883 280	1 883 280	1 883 280	2 636 592
RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés , mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,48	1,44	1,97	1,84	1,76
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,34	1,58	1,65	1,98	1,94
- Dividende attribué à chaque action	0,55	0,50	0,50	0,50	0,70
PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	4	3	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	404 757	382 221	402 531	411 261	803 114
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales....)	198 148	193 088	210 050	209 262	420 183

(1) Projet d'affectation de résultat pour l'exercice 2013/2014

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES
ET SOCIETALES**

LACROIX SA

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC³ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Lacroix S.A., nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2014, présentées dans le chapitre « Responsabilité sociale de l'entreprise » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés du Protocole de Reporting relatif à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ci-après les « Référentiels ») disponibles sur demande auprès de la société à l'adresse suivante : lacroix@lacroix.fr.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

³ Portée disponible sur www.cofrac.fr

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre juillet 2014 et janvier 2015 sur une durée d'environ neuf semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁴.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées en introduction du chapitre « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise » du rapport de gestion, notamment l'exclusion du Bureau d'Etudes pour la Division Electronique, les filiales étrangères pour la Télégestion, des sociétés de service et hors France métropolitaine pour la Division Signalisation.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

⁴ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès de la direction du contrôle interne et de la direction administrative et financière, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁵:

- Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- Au niveau d'un échantillon de sites que nous avons sélectionnés⁶ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 40 % des effectifs et entre 7 et 20 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

⁵ **Informations environnementales et sociétales** : politique générale en matière d'environnement, rejets dans l'air et l'eau, pollution et gestion des déchets, utilisation durable des ressources (matières premières, énergie, eau), rejets de Gaz à Effet de Serre.

Informations sociales : effectif total, embauches et licenciements, absentéisme, santé et sécurité au travail, fréquence et gravité des accidents du travail, maladies professionnelles.

⁶ La filiale Lacroix Electronics en Pologne

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 9 janvier 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Mugnier
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DES ACTIONNAIRES DU 27 FEVRIER 2015
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance présente ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes, annuels et consolidés, de l'exercice.

1 - Observations sur le rapport du Directoire

Au cours de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la Société et des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

2 – Examen des comptes de l'exercice

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la Société toutes les informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 105.9 millions d'euros et un résultat net de 7.3 millions d'euros.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé (part du Groupe) de 8.9 millions d'euros, n'a soulevé aucune remarque particulière.

3 - Résolutions soumises à l'Assemblée Générale

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et en approuve les termes.

Le Conseil de surveillance



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DES ACTIONNAIRES DU 27 FEVRIER 2015
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
SUR LE CONTROLE INTERNE**



En application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- **des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014,**
- **des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.**

1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU GROUPE

La gestion de la société LACROIX SA repose sur la distinction prévue par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de Surveillance.

LE DIRECTOIRE

Le Directoire est actuellement composé de trois membres : le président, le directeur général opérationnel et le directeur financier.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Pour rappel, les dispositions statutaires de la Société prévoient en leur article 15, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe, et notamment en matière de :

- Définition de la stratégie et du plan pluriannuel, et de la politique de financement.
- Approbation des budgets d'exploitation, d'investissement et de trésorerie.
- Définition des seuils d'autorisations d'investissements hors budget ou de prises de participation.
- Contrat avec des tiers portant sur un volume d'activité de 10 % du chiffre d'affaires annuel budgétisé.
- Décisions relatives aux cadres supérieurs de la Société.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION

Au 30 septembre 2014, le Conseil de Surveillance était composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul BEDOUIN, Président.

- Monsieur Hugues MEILI.
- Monsieur Pierre TIERS
- Madame Marie-Reine BEDOUIN
- Monsieur Hubert de BOISREDON

Cette composition du Conseil permet à la société de bénéficier des compétences de trois administrateurs indépendants possédant chacun des domaines d'expertises complémentaires.

Le caractère indépendant des administrateurs a été défini en prenant en compte l'intégralité des critères recommandés par le Code AFEP-MEDEF, à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société consolidée et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas être, contrôler ou représenter un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital ou des droits de vote au sein des assemblées de la Société

Il en ressort ainsi que messieurs Pierre Tiers, Hugues MEILI et Hubert de Boisredon remplissent ces critères d'indépendance.

Par ailleurs, et conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la répartition homme / femme au sein du Conseil de Surveillance est de 80% / 20% au 30 septembre 2014.

AUTRES MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le rapport de gestion du Directoire mentionne les fonctions exercées par les membres du Conseil dans d'autres sociétés que celles appartenant au Groupe.

INVITES AU CONSEIL

Le Conseil de surveillance invite à ses réunions de façon permanente le Président du Directoire et en fonction des thèmes abordés, d'autres membres du Directoire et les Commissaires aux comptes.

FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni à 7 reprises, et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint.

CONVOCATION DES MEMBRES

La convocation des membres du Conseil de Surveillance s'est effectuée verbalement. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions se prononçant sur les comptes semestriels et annuels, conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce.

INFORMATIONS DES MEMBRES

Les membres du Conseil ont reçu dans les délais utiles à leur examen, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

En particulier, le Directoire a fourni au Conseil quatre rapports trimestriels au cours de l'exercice 2013-2014.

En dehors des séances du Conseil, les membres sont informés de tout événement significatif de la vie du Groupe et reçoivent à titre informatif, les principaux communiqués de presse de la société.

DECISIONS ADOPTEES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a notamment consacré ses réunions à :

- Examiner les rapports trimestriels d'activité ;
- Vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels qui avaient été arrêtés par le Directoire ;
- Décider et modifier les rémunérations fixes et variables des membres du Directoire ;
- Répartir les jetons de présence.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe.

COMITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société n'a pas mis en place de comité d'audit, ni de comité de rémunération. Ces sujets ne font pas l'objet de réunion spécifique avec des comités spécialisés mais sont directement discutés au sein du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, Pierre TIERS, membre du Conseil de Surveillance indépendant, et disposant de compétences financières avérées, participe aux réunions de synthèse des travaux des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels et annuels.

PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport de gestion. La société applique les recommandations de l'AFEP/MEDEF hormis la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social.

Nous vous rappelons par ailleurs que la société a pris un engagement au bénéfice du Président du Directoire. Cette disposition est détaillée au tableau 6 des informations concernant les mandataires sociaux.

Enfin, nous vous rappelons que l'AG du 28 février 2014 a alloué aux membres du conseil de surveillance, en rémunération de leur activité, et à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle de 30 000 €. Il est proposé lors de la prochaine assemblée générale de maintenir cette somme à 30 000 €.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 22 et 23 de nos statuts.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OPA

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA sont communiqués dans le rapport de gestion au paragraphe 4.

2 - Procédures de contrôle interne

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le Groupe Lacroix s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence publié par l'AMF et applicables aux VaMPs (Valeurs Moyennes et Petites des marchés financiers).

L'atteinte des objectifs du Contrôle Interne du Groupe Lacroix est possible grâce à l'environnement créé au sein du Groupe ainsi qu'à l'organisation spécifique mise en place, dont découlent des missions ciblées. Tous ces éléments sont présentés ci-dessous.

OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Notre société a mis en place une organisation du contrôle interne, en vue d'assurer l'optimisation du contrôle à l'intérieur du Groupe, en veillant notamment à ce qu'il n'existe pas d'éléments matériels de nature à remettre en cause la fiabilité des comptes sociaux et consolidés présentés aux actionnaires.

Cette organisation vise à s'assurer :

- de la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- de la sauvegarde et de la protection des actifs,
- de la fiabilité des informations financières,
- de la prévention et de la maîtrise des risques, et de la mise en œuvre des optimisations des processus.

Ce dispositif de contrôle interne contribue à la prévention et à la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise, y compris ceux liés aux risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ceux-ci sont totalement éliminés.

ENVIRONNEMENT DU CONTROLE INTERNE

Depuis plusieurs années, le Groupe s'appuie sur une Charte dont l'objectif est de rappeler les valeurs et principes de comportements attendus par le Groupe, notamment en termes de respect des lois et règlements. Cette Charte de valeurs est présentée à chaque nouveau salarié.

ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous, mais s'appuie également sur une organisation spécifique. Ainsi, afin d'assurer un relais à tous les niveaux du Groupe Lacroix, le contrôle interne se décline en trois lignes de maîtrise en interne et s'appuie sur les recommandations formulées par les auditeurs externes, comme présenté ci-dessous :

1^{ère} ligne de maîtrise : le respect des procédures

Un dispositif efficace de contrôle interne s'appuie sur le plus grand nombre d'acteurs dans l'entreprise. Chacun, par le respect des procédures en place dans son domaine, participe ainsi à l'efficacité et au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. L'existence et l'application des procédures, sous la supervision de chaque responsable de service, constituent ainsi le premier niveau de contrôle.

2^{ème} ligne de maîtrise : les services et outils support

Ce niveau de contrôle est assuré par des fonctions et des outils spécifiques de contrôle, de suivi et de pilotage, et sont des clés d'aide à la décision pour le Directoire.

- **Un contrôle budgétaire** assuré par des contrôleurs de gestion au niveau de chacune des filiales, réalisé sous la responsabilité du directeur financier. Il permet un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, à travers un « reporting » remis au Directoire

chaque mois. Ce reporting contient également des éléments non financiers et prospectifs permettant un meilleur pilotage des filiales.

- **Un service comptable** décentralisé, avec un responsable comptable dans les principales filiales, garant de la fiabilité de l'information financière et relais de la direction financière au sein de la filiale. Chacun est notamment responsable de la bonne application des procédures groupe. Les déclarations fiscales des filiales françaises du Groupe sont établies ou contrôlées par la direction comptable du Groupe. Ces déclarations font par ailleurs régulièrement l'objet d'une revue par des conseils externes.
- **Le statut juridique** des principales filiales, sociétés constituées en société par actions simplifiées, permettant un contrôle du Président de ces sociétés par un comité de surveillance pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe. Sont notamment soumises à autorisation préalable du comité de surveillance les opérations suivantes :
 - constitution de sûretés, de cautions, avals et garanties,
 - cession ou prise de participations,
 - approbation des budgets d'exploitation, d'investissements et de trésorerie,
 - définition de la stratégie et du plan pluriannuel, de la politique de financement et leurs modifications éventuelles.
- **Un « reporting » trésorerie** centralisé au siège, permettant un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et du Groupe. Ces situations de trésorerie et d'endettement sont transmises au Directoire de façon mensuelle.
- **Un service centralisé de suivi des opérations juridiques** (contrats, secrétariat juridique, gestion des litiges, opérations de restructuration interne et de croissance externe), s'appuyant ponctuellement sur des consultations de conseils externes.
- **Un service consolidation** centralisé au siège, afin de garantir la cohérence des retraitements de consolidation, et leur conformité aux règles et procédures du Groupe. Les reportings mensuels sont rapprochés des comptes consolidés établis et publiés aux 31 mars et 30 septembre.

3^{ème} ligne de maîtrise : les audits de conformité et d'optimisation

Un service audit interne directement rattaché au directoire a pour mission d'évaluer et d'améliorer les procédures en place et leur respect, et par conséquent, la fiabilité et la rapidité du processus d'élaboration des informations financières.

Des missions d'audit interne sont régulièrement réalisées dans les différentes filiales du Groupe, et aboutissent à des recommandations rédigées dans un rapport à destination du responsable de la filiale ou du service audité, ainsi que du Directoire. Celles-ci donnent lieu à une actualisation ou mise en place de procédures pour garantir l'amélioration permanente de l'information comptable et financière ainsi que la bonne maîtrise de nos différents risques.

Les missions d'audit interne s'articulent autour de trois objectifs : la mise à jour de la documentation concernant les filiales, le contrôle de l'application des procédures / la revue des recommandations précédentes, et la revue des process. Il peut être fait appel à des expertises externes (externes à la

division ou externes au Groupe). Ces missions sont définies de manière pluriannuelle selon un Plan d'Audit Interne, présenté au Directoire et ajusté annuellement.

Recommandations externes : les audits légaux

En plus des trois lignes de maîtrise présentées ci-dessus, dans le cadre de leurs travaux, les commissaires aux comptes évaluent les procédures de contrôle interne et peuvent émettre des recommandations, dont il est tenu compte pour améliorer la fiabilité et la rapidité d'établissement des informations financières ainsi que la gestion des risques.

MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE INTERNE

Principales actions sur l'exercice 2014

Sur l'exercice 2014, les missions suivantes ont notamment été réalisées :

- Réalisation d'une cartographie des risques & opportunités par division. Cette démarche initiale est le fruit d'un travail auquel ont contribué tant le Directoire du Groupe Lacroix que les Comités de Direction de chacune des divisions. Sur la base d'une sélection de 69 risques & opportunités « génériques », chaque instance a réalisé une priorisation empirique, qui ont été confrontées entre elles, et donné lieu après échanges à la sélection de 30 risques & opportunités par division. Ces sélections ont ensuite été évaluées objectivement, sur la base de critères d'impact financier et de probabilité d'occurrence, et chaque sujet a été analysé (en travaux de groupe ainsi que par les experts métiers) afin de passer d'un risque ou une opportunité générique à un risque ou une opportunité spécifique à la division. L'ensemble de cette démarche a permis d'identifier les sujets à traiter de manière prioritaire sur les prochaines années dans chaque division.
- Définition des règles de fonctionnement et seuils de contrôle entre Holding et divisions ;
- Formalisation des flux inter-sociétés, avec un focus particulier sur la branche Electronique ;
- Revue des recommandations formulées et poursuite des revues des processus clés des principales filiales ;
- Contrôle du respect des engagements pris auprès de l'Autorité de la concurrence ;
- Gestion des profils utilisateurs dans la Branche Signalisation, permettant d'intégrer dans le système d'information une correcte séparation des tâches, ou de mettre en place les contrôles compensatoires nécessaires à la sécurisation des opérations quotidiennes.

Axes de travail 2014-2015

L'approche par la cartographie des risques et des opportunités permet de définir les priorités d'action sur la base de critères objectifs, et permet également d'identifier les leviers d'action et d'optimisation

selon le niveau de contrôle interne déjà en place. Sur cette base, les axes de travail pour l'exercice 2014-2015 concerneront notamment :

- Sur chacune des divisions du Groupe, le pilotage de l'avancement des thématiques issues de la cartographie des risques & opportunités et retenues comme prioritaires en 2015 (suivi des plans d'actions correctives, définition des indicateurs pertinents de mesures, évaluation du processus de pilotage, audits) ;
- Le déploiement et le contrôle de la correcte application des principes de délégations et règles de fonctionnement entre Holding et divisions ;
- La poursuite des revues des processus clés des principales filiales.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec l'audit interne. Son contenu a été revu et commenté avec le Président du Directoire et approuvé à l'occasion de la réunion du conseil de surveillance du 11 décembre 2014.

Nous vous précisons que conformément à l'article L. 225-235 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août dite « loi de sécurité financière », nos Commissaires aux Comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil de surveillance
Jean-Paul BEDOUIN



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DES ACTIONNAIRES DU 27 FEVRIER 2014
RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE
SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS**



Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Directoire informe les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options d'achat d'actions.

Le Directoire rend compte ci-après du nombre, des dates d'échéance et du prix des options d'achat d'actions qui ont été consenties par la Société à chacun des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Plan LACROIX SA 2002

Bénéficiaires	Qualité	Nombre d'options d'achat	Prix d'attribution	Date de levée d'option	Date d'échéance
Yves KROTOFF	Mandataire	3 078	21.12	30-nov.-09	30-nov.-15
Thomas LESORT	Salarié	7 500	21.12	30-nov.-09	30-nov.-15
Claude BOURGET	Salarié	7 500	21.12	30-nov.-09	30-nov.-15

Plan LACROIX SA 2006

Bénéficiaires	Qualité	Nombre d'options d'achat	Prix d'attribution	Date de levée d'option	Date d'échéance
Pascal CONTE	Salarié	3 750	21,09	02-oct.-10	02-oct.-16
Dominique CHANTEAU	Salarié	7 500	21,09	02-oct.-10	02-oct.-16
Luc FEVRIER	Salarié	3 000	21,09	02-oct.-10	02-oct.-16
C. FLOURY	Salarié	3 000	21,09	02-oct.-10	02-oct.-16
Sylvain LE PENNEC	Salarié	3 000	21,09	02-oct.-10	02-oct.-16
William NARET	Salarié	3 000	21,09	02-oct.-10	02-oct.-16
Bertrand SENEÉ	Salarié	3 000	20,70	11-déc.-10	11-déc.-16
Landry CHIRON	Salarié	3 000	20,70	11-déc.-10	11-déc.-16
Michel LEVIGOUROUX	Salarié	3 000	20,70	11-déc.-10	11-déc.-16
Serge GARIZIO	Salarié	3 000	20,70	11-déc.-10	11-déc.-16
Fabien AUBRIOT	Salarié	3 000	22,73	14-févr.-12	14-févr.-18
Patrick FABRE	Salarié	6 000	17,01	16-oct.-12	16-oct.-18
Hubert de FONTENAY	Salarié	3 000	17,01	16-oct.-12	16-oct.-18

Plan LACROIX SA 2011

Bénéficiaires	Qualité	Nombre d'options d'achat	Prix d'attribution	Date de levée d'option	Date d'échéance
Jean-Marc TYCHYZ	Salarié	5 000	14,33	20-oct.-15	20-oct.-21
Luc FEVRIER	Salarié	2 000	14,33	20-oct.-15	20-oct.-21

Nous vous informons qu'aucune option d'achat d'action n'a été levée au cours de l'exercice écoulé.

Le Directoire



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DES ACTIONNAIRES DU 27 FEVRIER 2015
RAPPORT DU DIRECTOIRE
SUR L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE**



1 Augmentation de capital réservée aux Salariés

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre à votre approbation un projet d'augmentation du capital de notre Société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une Société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés inférieure au seuil légal au 30 septembre 2014 ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 12 février 2012, il y a près de trois ans.

En conséquence, votre Directoire vous présente un projet d'augmentation de capital d'un montant maximum de 1% du capital, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, avec suppression de votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-1 du Code de commerce, de déléguer à votre Directoire tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des actions nouvelles, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du PEE conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé.
2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. À défaut de pouvoir appliquer ces méthodes, le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Ce prix doit être déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux Comptes.

4. Dans la limite du montant maximum de 1% du capital, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites.

10. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

11. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription des actionnaires devra être supprimé conformément à l'article L. 225-138 I alinéa 2 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 225-138-1 dudit code.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

Nous vous précisons toutefois que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, conformément à l'article R. 225-115 du Code de commerce, les incidences théoriques de l'utilisation par le Directoire de la délégation qui lui serait ainsi consentie par l'Assemblée Générale, sur l'évolution de la quote-part des actionnaires dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice, dans la mesure où le prix d'émission des actions qui seraient ainsi émises ne sera pas connu à la date de notre Assemblée Générale.

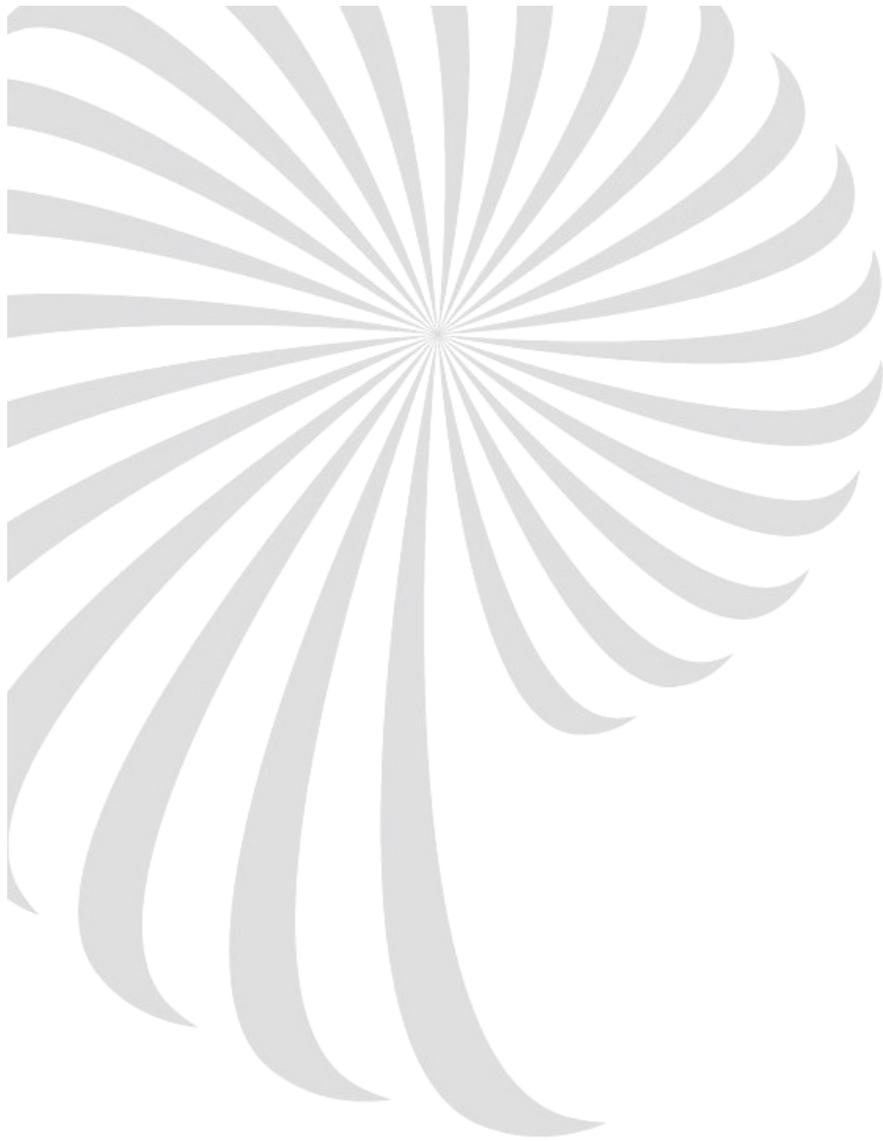
C'est la raison pour laquelle, si vous adoptez cette proposition, et par application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, le Directoire devra établir, au moment où il fera usage de la délégation de pouvoirs qui pourrait lui être accordée par votre Assemblée Générale en vue de réaliser l'augmentation de capital, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée. Ce rapport devra comporter en outre les informations mentionnées à l'article R. 225-115 du Code de commerce sur renvoi de l'article R. 225-116 modifié.

Les Commissaires aux Comptes établiront également un rapport complémentaire.

La marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé vous a été exposée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des Informations Sociales, nous vous invitons donc à vous y reporter.

Ce projet de résolution vous est toutefois présenté uniquement pour se conformer aux dispositions légales et nous vous précisons que votre Directoire a désapprouvé ce projet. En conséquence, nous vous invitons à voter contre cette résolution.

Le Directoire



**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DES ACTIONNAIRES DU 27 FEVRIER 2015
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR L'ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE**



Le Conseil de Surveillance présente ses observations sur le rapport du Directoire portant sur l'ordre du jour extraordinaire de l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi et aux statuts, le Directoire de la Société va soumettre à l'approbation des actionnaires un projet d'augmentation du capital de notre Société réservée aux salariés, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes vous a été faite.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation à formuler sur ce projet ;

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire et en approuve les termes.

Le Conseil de Surveillance